

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2869

17 octobre 2015

SOMMAIRE

AB Capital S.A.	137702	Arg Real Estate 5 S. à r.l.	137682
Abe Moussera SPF S.A.	137703	Arg Real Estate 6 S. à r.l.	137683
ABF St James Park S.à r.l.	137703	Arg Real Estate 7 S. à r.l.	137683
Afham Gestion Immobilière S.A.	137705	Arg Real Estate 8 S. à r.l.	137683
AK Partners S.A.	137706	Arg Real Estate GP 3 S.e.c.s.	137678
Akwaba Inc S.à r.l.	137706	Arg Real Estate GP S.à r.l.	137678
Akwaba Inc S.à r.l.	137709	Arianesoft S.A.	137711
Akwaba Inc S.à r.l.	137706	AS24 Luxembourg S.A.	137705
Alliance Laundry Holding S.à r.l.	137678	AS24 Luxembourg S.A.	137683
Allway S.à r.l.	137682	Asbury Park III S.à r.l.	137711
Al Maha Investment Company S.à r.l.	137666	Asbury Park II S.à r.l.	137711
Al Maha Majestic S.à r.l.	137666	Asbury Park S. à r.l.	137712
Alpha Investor Services Management	137709	Ascelix	137712
Alpha Trains Development No. 3 S.à r.l.	137666	Assets Value Partners S.à r.l.	137684
Altercap II Securities	137677	Astakos S.A.	137712
Altrimenti Culture	137677	Atys S.A.	137712
Amflux Distribution S.A.	137709	Automotive Sealing Systems Company S.A.	137681
Amplifon Luxembourg Sàrl	137684	Avant Ireland Holdings S.à r.l.	137689
Antelope Topco S.C.A.	137677	Axiom Asset 3 S. à r.l.	137689
Apollo Life Ventures S.à r.l.	137677	BCS Multifiz S.C.A., SICAV-SIF	137709
Aquila Farms S.A.	137678	BFF Luxembourg S.à r.l.	137706
Aramon S.A.	137709	Business Free	137702
Arg Real Estate 1 Properties S.à r.l.	137680	C Capital Management S.à r.l.	137712
Arg Real Estate 2 Properties S.à r.l.	137680	Coller Partners 628 Luxembourg	137666
Arg Real Estate 2 S.à r.l.	137681	FXFlat Academy S.à r.l.	137710
Arg Real Estate 3 S.à r.l.	137681	Lucretia International	137679
Arg Real Estate 4 Properties S.à r.l.	137681	RedOak Project D S.A.	137690
Arg Real Estate 4 S.à r.l.	137682	Tamweelview S.A.	137711
Arg Real Estate 5 Properties S.à r.l.	137682		

Al Maha Investment Company S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.
R.C.S. Luxembourg B 123.790.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 3 septembre 2015.
Référence de publication: 2015148064/10.
(150162725) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2015.

Al Maha Majestic S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.
R.C.S. Luxembourg B 128.067.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 3 septembre 2015.
Référence de publication: 2015148066/10.
(150162742) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2015.

Alpha Trains Development No. 3 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 20.000,00.

Siège social: L-2175 Luxembourg, 22, rue Alfred de Musset.
R.C.S. Luxembourg B 187.050.

Les comptes annuels pour la période du 12 mai 2014 (date de constitution) au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 03 septembre 2015.
Référence de publication: 2015148067/11.
(150162297) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2015.

Coller Partners 628 Luxembourg, Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 20.000,00.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.
R.C.S. Luxembourg B 199.718.

STATUTES

In the year two thousand fifteen, on the twenty-first of August.

Before the undersigned, Maître Martine Schaeffer, notary resident in Luxembourg-City, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

Coller International Partners VI, L.P., an exempted limited partnership existing under the laws of the Cayman Islands, having its principal office address at c/o Coller Investment Management Limited, PO Box 255, Trafalgar Court, Les Banques, St. Peter Port, Guernsey GY1 3QL, regulated under Guernsey authorised scheme reference 2009039, duly represented by its general partner Coller International General Partner VI, L.P., a Cayman Islands exempted limited partnership, having its registered office at 89 Nexus Way, Camana Bay, Grand Cayman, KY1-9007, Cayman Islands, represented in turn by its general partner, Coller Investment Management Limited, a Guernsey limited company, having its registered office at PO Box 255, Trafalgar Court, Les Banques, St Peter Port, Guernsey GY1 3QL, itself represented by its director Mr. Paul McDonald (Shareholder 1);

here represented by Mr Gianpiero SADDI, employee, whose professional address is at Luxembourg by virtue of a power of attorney given under private seal.

Coller International Partners VI Parallel Fund, L.P., an exempted limited partnership existing under the laws of the Cayman Islands, having its principal office address at c/o Coller Investment Management Limited, PO Box 255, Trafalgar

Court, Les Banques, St. Peter Port, Guernsey GY1 3QL, regulated under Guernsey authorised scheme reference 2009039, duly represented by its general partner Collier International General Partner VI, L.P., a Cayman Islands exempted limited partnership, having its registered office at 89 Nexus Way, Camana Bay, Grand Cayman, KY1- 9007, Cayman Islands, represented in turn by its general partner, Collier Investment Management Limited, a Guernsey limited company, having its registered office at PO Box 255, Trafalgar Court, Les Banques, St Peter Port, Guernsey GY1 3QL, itself represented by its director Mr. Paul McDonald (Shareholder 2); and

here represented by Mr Gianpiero SADDI, employee, whose professional address is at Luxembourg by virtue of a power of attorney given under private seal.

Collier International Partners VI Parallel Fund (Latin America), L.P., an exempted limited partnership existing under the laws of the Cayman Islands, having its principal office address at c/o Collier Investment Management Limited, PO Box 255, Trafalgar Court, Les Banques, St. Peter Port, Guernsey GY1 3QL, regulated under Guernsey authorised scheme reference 2009039, duly represented by its general partner Collier International General Partner VI, L.P., a Cayman Islands exempted limited partnership, having its registered office at 89 Nexus Way, Camana Bay, Grand Cayman, KY1-9007, Cayman Islands, represented in turn by its general partner, Collier Investment Management Limited, a Guernsey limited company having its registered office at PO Box 255, Trafalgar Court, Les Banques, St Peter Port, Guernsey GY1 3QL, itself represented by its director Mr. Paul McDonald (Shareholder 3);

here represented by Mr Gianpiero SADDI, employee, whose professional address is at Luxembourg by virtue of a power of attorney given under private seal.

After signature ne varietur by the authorised representative of the appearing parties and the undersigned notary, the power of attorneys will remain attached to this deed to be registered with it.

The appearing parties, represented as set out above, have requested the undersigned notary to state as follows the articles of incorporation of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated:

I. Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. Name. The name of the company is "Collier Partners 628 Luxembourg" (the Company). The Company is a private limited liability company (société à responsabilité limitée) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, in particular the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended (the Law), and these articles of incorporation (the Articles).

Art. 2. Registered office.

2.1. The Company's registered office is established in Luxembourg- City, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within that municipality by a resolution of the board of managers. It may be transferred to any other location in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the board of managers. If the board of managers determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent, and that those developments or events may interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with ease of communication between that office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the developments or events in question have completely ceased. Any such temporary measures do not affect the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Corporate object.

3.1. The Company's object is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever, and the management of those participations. The Company may in particular acquire, by subscription, purchase and exchange or in any other manner, any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and, more generally, any securities and financial instruments issued by any public or private entity. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. Further, it may invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin.

3.2. The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and any kind of debt and equity securities. It may lend funds, including, without limitation, the proceeds of any borrowings, to its subsidiaries, affiliated companies and any other companies. It may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over some or all of its assets to guarantee its own obligations and those of any other company, and, generally, for its own benefit and that of any other company or person. For the avoidance of doubt, the Company may not carry out any regulated financial sector activities without having obtained the requisite authorisation.

3.3. The Company may use any techniques, legal means and instruments to manage its investments efficiently and protect itself against credit risks, currency exchange exposure, interest rate risks and other risks.

3.4. The Company may carry out any commercial, financial or industrial operation and any transaction with respect to real estate or movable property which, directly or indirectly, favours or relates to its corporate object.

Art. 4. Duration.

- 4.1. The Company is formed for an unlimited period.
- 4.2. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or more shareholders.

II. Capital - Shares**Art. 5. Capital.**

- 5.1. The share capital is set at twenty thousand United-States Dollars (USD 20,000.-), represented by two hundred thousand (200,000) shares in registered form, having a nominal value of ten United- States Dollars cents (USD 0.10) each.
- 5.2. The share capital may be increased or reduced once or more by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

Art. 6. Shares.

- 6.1. The shares are indivisible and the Company recognises only one (1) owner per share.
- 6.2. The shares are freely transferable between shareholders.
- 6.3. When the Company has a sole shareholder, the shares are freely transferable to third parties.
- 6.4. When the Company has more than one shareholder, the transfer of shares (inter vivos) to third parties is subject to prior approval by shareholders representing at least three-quarters of the share capital.
- 6.5. The transfer of shares to third parties by reason of death must be approved by shareholders representing three-quarters of the rights owned by the survivors.
- 6.6. A share transfer shall only be binding on the Company or third parties following notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the Luxembourg Civil Code.
- 6.7. A register of shareholders shall be kept at the registered office and may be examined by any shareholder on request.
- 6.8. The Company may redeem its own shares, provided:
- (i) it has sufficient distributable reserves for that purpose; or
 - (ii) the redemption results from a reduction in the Company's share capital.

III. Management - Representation**Art. 7. Appointment and removal of managers.**

- 7.1. The Company shall be managed by one (1) or more managers appointed by a resolution of the shareholders, which sets the term of their office. The managers need not be shareholders.
- 7.2. The managers may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the shareholders.

Art. 8. Board of managers. If several managers are appointed, they shall constitute the board of managers (the Board).**8.1. Powers of the board of managers**

- (i) All powers not expressly reserved to the shareholders by the Law or the Articles fall within the competence of the Board, which has full power to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's corporate object.
- (ii) The Board may delegate special or limited powers to one or more agents for specific matters.

8.2. Procedure

- (i) The Board shall meet at the request of any two (2) managers, at the place indicated in the convening notice, which in principle shall be in Luxembourg.
- (ii) Written notice of any Board meeting shall be given to all managers at least twenty-four (24) hours in advance, except in the case of an emergency, in which case the nature and circumstances of such shall be set out in the notice.
- (iii) No notice is required if all members of the Board are present or represented and each of them states that they have full knowledge of the agenda for the meeting. A manager may also waive notice of a meeting, either before or after the meeting. Separate written notices are not required for meetings which are held at times and places indicated in a schedule previously adopted by the Board.
- (iv) A manager may grant to another manager a power of attorney in order to be represented at any Board meeting.
- (v) The Board may only validly deliberate and act if a majority of its members are present or represented. Board resolutions shall be validly adopted by a majority of the votes of the managers present or represented. Board resolutions shall be recorded in minutes signed by the chairperson of the meeting or, if no chairperson has been appointed, by all the managers present or represented.
- (vi) Any manager may participate in any meeting of the Board by telephone or video conference, or by any other means of communication which allows all those taking part in the meeting to identify, hear and speak to each other. Participation by such means is deemed equivalent to participation in person at a duly convened and held meeting.
- (vii) Circular resolutions signed by all the managers (Managers' Circular Resolutions) shall be valid and binding as if passed at a duly convened and held Board meeting, and shall bear the date of the last signature.

8.3. Representation

(i) The Company shall be bound towards third parties in all matters, in case of a sole manager, by the signature of the sole manager and in case of two (2) or more managers, by the joint signature of any (2) managers.

(ii) The Company shall also be bound towards third parties by the signature of any person(s) to whom special powers have been delegated by the Board.

Art. 9. Sole manager. If the Company is managed by a sole manager, all references in the Articles to the Board, the managers or any manager are to be read as references to the sole manager, as appropriate.

Art. 10. Liability of the managers. The managers shall not be held personally liable by reason of their office for any commitment they have validly made in the name of the Company, provided those commitments comply with the Articles and the Law.

IV. Shareholders

Art. 11. General meetings of shareholders and shareholders' written resolutions.

11.1. Powers and voting rights

(i) Unless resolutions are taken in accordance with article 11.1.(ii), resolutions of the shareholders shall be adopted at a general meeting of shareholders (each a General Meeting).

(ii) If the number of shareholders of the Company does not exceed twenty-five (25), resolutions of the shareholders may be adopted in writing (Written Shareholders' Resolutions).

(iii) Each share entitles the holder to one (1) vote.

11.2. Notices, quorum, majority and voting procedures

(i) The shareholders may be convened to General Meetings by the Board. The Board must convene a General Meeting following a request from shareholders representing more than half of the share capital.

(ii) Written notice of any General Meeting shall be given to all shareholders at least eight (8) days prior to the date of the meeting, except in the case of an emergency, in which case the nature and circumstances of such shall be set out in the notice.

(iii) When resolutions are to be adopted in writing, the Board shall send the text of such resolutions to all the shareholders. The shareholders shall vote in writing and return their vote to the Company within the timeline fixed by the Board. Each manager shall be entitled to count the votes.

(iv) General Meetings shall be held at the time and place specified in the notices.

(v) If all the shareholders are present or represented and consider themselves duly convened and informed of the agenda of the General Meeting, it may be held without prior notice.

(vi) A shareholder may grant written power of attorney to another person (who need not be a shareholder), in order to be represented at any General Meeting.

(vii) Resolutions to be adopted at General Meetings shall be passed by shareholders owning more than one-half (1/2) of the share capital. If this majority is not reached at the first General Meeting, the shareholders shall be convened by registered letter to a second General Meeting and the resolutions shall be adopted at the second General Meeting by a majority of the votes cast, irrespective of the proportion of the share capital represented.

(viii) The Articles may only be amended with the consent of a majority (in number) of shareholders owning at least three-quarters of the share capital.

(ix) Any change in the nationality of the Company and any increase in a shareholder's commitment to the Company shall require the unanimous consent of the shareholders.

(x) Written Shareholders' Resolutions are passed with the quorum and majority requirements set forth above and shall bear the date of the last signature received prior to the expiry of the timeline fixed by the Board.

Art. 12. Sole shareholder. When the number of shareholders is reduced to one (1):

(i) the sole shareholder shall exercise all powers granted by the Law to the General Meeting;

(ii) any reference in the Articles to the shareholders, the General Meeting, or the Written Shareholders' Resolutions is to be read as a reference to the sole shareholder or the sole shareholder's resolutions, as appropriate; and

(iii) the resolutions of the sole shareholder shall be recorded in minutes or drawn up in writing.

V. Annual accounts - Allocation of profits - Supervision

Art. 13. Financial year and approval of annual accounts.

13.1. The financial year begins on the first (1) of January and ends on the thirty-first (31) of December of each year.

13.2. Each year, the Board must prepare the balance sheet and profit and loss accounts, together with an inventory stating the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarising the Company's commitments and the debts owed by its manager(s) and shareholders to the Company.

13.3. Any shareholder may inspect the inventory and balance sheet at the registered office.

13.4. The balance sheet and profit and loss accounts must be approved in the following manner:

(i) if the number of shareholders of the Company does not exceed twenty-five (25), within six (6) months following the end of the relevant financial year either (a) at the annual General Meeting (if held) or (b) by way of Written Shareholders' Resolutions; or

(ii) if the number of shareholders of the Company exceeds twenty-five (25), at the annual General Meeting.

13.5. The annual General Meeting shall be held at the registered office or at any other place within the municipality of the registered office, as specified in the notice, on the second Monday of May of each year at 10 a.m. If that day is not a business day in Luxembourg, the annual General Meeting shall be held on the following business day.

Art. 14. Auditors.

14.1. When so required by law, the Company's operations shall be supervised by one (1) or more approved external auditors (réviseurs d'entreprises agréés). The shareholders shall appoint the approved external auditors, if any, and determine their number and remuneration and the term of their office.

14.2. If the number of shareholders of the Company exceeds twenty-five (25), the Company's operations shall be supervised by one or more commissaires (statutory auditors), unless the law requires the appointment of one or more approved external auditors (réviseurs d'entreprises agréés). The commissaires are subject to re-appointment at the annual General Meeting. They may or may not be shareholders.

Art. 15. Allocation of profits.

15.1. Five per cent (5%) of the Company's annual net profits must be allocated to the reserve required by law (the Legal Reserve). This requirement ceases when the Legal Reserve reaches an amount equal to ten per cent (10%) of the share capital.

15.2. The shareholders shall determine the allocation of the balance of the annual net profits. They may decide on the payment of a dividend, to transfer the balance to a reserve account, or to carry it forward in accordance with the applicable legal provisions.

15.3. Interim dividends may be distributed at any time, subject to the following conditions:

(i) the Board must draw up interim accounts;

(ii) the interim accounts must show that sufficient profits and other reserves (including share premium) are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed the profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, if any, increased by profits carried forward and distributable reserves, and reduced by losses carried forward and sums to be allocated to the Legal Reserve;

(iii) within two (2) months of the date of the interim accounts, the Board must resolve to distribute the interim dividends; and

(iv) taking into account the assets of the Company, the rights of the Company's creditors must not be threatened by the distribution of an interim dividend.

If the interim dividends paid exceed the distributable profits at the end of the financial year, the Board has the right to claim the reimbursement of dividends not corresponding to profits actually earned and the shareholders must immediately refund the excess to the Company if so required by the Board.

VI. Dissolution - Liquidation

16.1. The Company may be dissolved at any time by a resolution of the shareholders adopted with the consent of a majority (in number) of shareholders owning at least three-quarters of the share capital. The shareholders shall appoint one or more liquidators, who need not be shareholders, to carry out the liquidation, and shall determine their number, powers and remuneration. Unless otherwise decided by the shareholders, the liquidators shall have full power to realise the Company's assets and pay its liabilities.

16.2. The surplus (if any) after realisation of the assets and payment of the liabilities shall be distributed to the shareholders in proportion to the shares held by each of them.

VII. General provisions

17.1. Notices and communications may be made or waived, Managers' Circular Resolutions and Written Shareholders Resolutions may be evidenced, in writing, by fax, email or any other means of electronic communication.

17.2. Powers of attorney may be granted by any of the means described above. Powers of attorney in connection with Board meetings may also be granted by a manager, in accordance with such conditions as may be accepted by the Board.

17.3. Signatures may be in handwritten or electronic form, provided they fulfil all legal requirements for being deemed equivalent to handwritten signatures. Signatures of the Managers' Circular Resolutions, the resolutions adopted by the Board by telephone or video conference or the Written Shareholders' Resolutions, as the case may be, may appear on one

original or several counterparts of the same document, all of which taken together shall constitute one and the same document.

17.4. All matters not expressly governed by these Articles shall be determined in accordance with the applicable law and, subject to any non-waivable provisions of the law, with any agreement entered into by the shareholders from time to time.

Transitional provision

The Company's first financial year shall begin on the date of this deed and shall end on the thirty-first (31) of December 2015.

Subscription and payment

Shareholder 1, represented as stated above, subscribes for one hundred eighty-nine thousand eight hundred nineteen (189,819) shares in registered form, having a nominal value of ten United-States Dollars cents (USD 0.10) each, and agrees to pay them in full by a contribution in cash of eighteen thousand nine hundred eighty-one United States Dollars and ninety cents (USD 18,981.9),

Shareholder 2, represented as stated above, subscribes for nine thousand two hundred fifty-six (9,256) shares in registered form, having a nominal value of ten United-States Dollars cents (USD 0.10) each, and agrees to pay them in full by a contribution in cash of nine hundred twenty-five United-States Dollars and sixty cents (USD 925.6), and

Shareholder 3, represented as stated above, subscribes for nine hundred twenty-five (925) shares in registered form, having a nominal value of ten United-States Dollars cents (USD 0.10) each, and agrees to pay them in full by a contribution in cash of ninety-two United-States Dollars and fifty cents (USD 92.5),

The amount of twenty thousand United-States Dollars (USD 20,000.-) is at the Company's disposal and evidence of such amount has been given to the undersigned notary.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever to be borne by the Company in connection with its incorporation are estimated at approximately EUR 1500 (one thousand five hundred euros)

Resolutions of the shareholders

Immediately after the incorporation of the Company, its shareholders, representing the entire subscribed capital, adopted the following resolutions:

1. The following are appointed as managers of the Company for an unlimited period of time:

Mr. Charles MEYER, born in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, on 19 April 1969, residing professionally at 121, Avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg; and

Mrs. Martine GRÜN, born in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, on 19 March 1975, residing professionally at 121, Avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg.

2. The registered office of the Company is located at 121, Avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states at the request of the appearing parties that this deed is drawn up in English, followed by a French version, and that in the case of discrepancies, the English version prevails.

This notarial deed is drawn up in Luxembourg, on the date stated above.

After reading this deed aloud, the notary signs it with the authorised representative of the appearing parties.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le vingt et un août.

Par devant la soussignée, Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg.

ONT COMPARU:

Coller International Partners VI, L.P., une société en commandite exemptée (exempted limited partnership) existant selon les lois des Iles Cayman, dont l'adresse principale se situe c/o Coller Investment Management Limited, PO Box 255, Trafalgar Court, Les Banques, St. Peter Port, Guernesey GY1 3QL, réglemantée par le régime approuvé de Guernesey sous la référence 2009039, dûment représentée par son actionnaire commandité Coller International General Partner VI, L.P., une société en commandite exemptée (exempted limited partnership) des Iles Cayman, dont le siège social se situe 89 Nexus Way, Camana Bay, Grand Cayman, KY1-9007, Iles Cayman, elle-même représentée par son actionnaire commandité Coller Investment Management Limited, une société à responsabilité limitée de Guernesey dont le siège social se situe PO Box 255, Trafalgar Court, Les Banques, St Peter Port, Guernesey GY1 3QL, elle-même représentée par son gérant M. Paul McDonald (l'Associé 1);

représenté par Mr Gianpiero SADDI, employé privé, dont l'adresse professionnelle se situe à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Coller International Partners VI Parallel Fund, L.P., une société en commandite exemptée (exempted limited partnership) existant selon les lois des Iles Cayman, dont l'adresse principale se situe c/o Coller Investment Management Limited, PO Box 255, Trafalgar Court, Les Banques, St. Peter Port, Guernesey GY1 3QL, réglementée par le régime approuvé de Guernesey sous la référence 2009039, dûment représentée par son actionnaire commandité Coller International General Partner VI, L.P., une société en commandite exemptée (exempted limited partnership) des Iles Cayman, dont le siège social se situe 89 Nexus Way, Camana Bay, Grand Cayman, KY1-9007, Iles Cayman, elle-même représentée par son actionnaire commandité Coller Investment Management Limited, une société à responsabilité limitée de Guernesey dont le siège social se situe PO Box 255, Trafalgar Court, Les Banques, St Peter Port, Guernesey GY1 3QL, elle-même représentée par son gérant M. Paul McDonald (l'Associé 2);

représenté par Mr Gianpiero SADDI, employé privé, dont l'adresse professionnelle se situe à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé

Coller International Partners VI Parallel Fund (Latin America), L.P., une société en commandite exemptée (exempted limited partnership) existant selon les lois des Iles Cayman, dont l'adresse principale se situe c/o Coller Investment Management Limited, PO Box 255, Trafalgar Court, Les Banques, St. Peter Port, Guernesey GY1 3QL, réglementée par le régime approuvé de Guernesey sous la référence 2009039, dûment représentée par son actionnaire commandité Coller International General Partner VI, L.P., une société en commandite exemptée (exempted limited partnership) des Iles Cayman, dont le siège social se situe 89 Nexus Way, Camana Bay, Grand Cayman, KY1-9007, Iles Cayman, elle-même représentée par son actionnaire commandité Coller Investment Management Limited, une société à responsabilité limitée de Guernesey dont le siège social se situe PO Box 255, Trafalgar Court, Les Banques, St Peter Port, Guernesey GY1 3QL, elle-même représentée par son gérant M. Paul McDonald (l'Associé 3);

représenté par Mr Gianpiero SADDI, employé privé, dont l'adresse professionnelle se situe à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Après avoir été signées ne varietur par le mandataire des parties comparantes et le notaire instrumentant, lesdites procurations resteront annexées au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

Les parties comparantes, représentées comme indiqué ci-dessus, ont prié le notaire instrumentant d'acter de la façon suivante les statuts d'une société à responsabilité limitée qui est ainsi constituée:

I. Dénomination - Siège social - Objet - Durée

Art. 1^{er}. Dénomination. Le nom de la société est «Coller Partners 628 Luxembourg» (la Société). La Société est une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, et en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi), ainsi que par les présents statuts (les Statuts).

Art. 2. Siège social.

2.1. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg-Ville, Grand- Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans cette même commune par décision du conseil de gérance. Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution des associés, selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

2.2. Il peut être créé des succursales, filiales ou autres bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par décision du conseil de gérance. Lorsque le conseil de gérance estime que des développements ou événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents, et que ces développements ou événements sont de nature à compromettre les activités normales de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances. Ces mesures provisoires n'ont aucun effet sur la nationalité de la Société qui, nonobstant le transfert provisoire de son siège social, reste une société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social.

3.1. L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit, et la gestion de ces participations. La Société peut notamment acquérir par souscription, achat et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette, et plus généralement, toutes valeurs mobilières et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise. Elle peut en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.2. La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de billets à ordre, d'obligations et de tous types de titres et instruments de dette ou de capital. La Société peut prêter des fonds, y compris notamment les revenus de tous emprunts, à ses filiales, sociétés affiliées, ainsi qu'à toutes autres sociétés. La Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou autrement créer et accorder des sûretés sur toute ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et celles de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et en faveur de toute autre société ou personne. En tout état de cause, la Société ne peut effectuer aucune activité réglementée du secteur financier sans avoir obtenu l'autorisation requise.

3.3. La Société peut employer toutes les techniques, moyens juridiques et instruments nécessaires à une gestion efficace de ses investissements et à sa protection contre les risques de crédit, les fluctuations monétaires, les fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

3.4. La Société peut effectuer toutes les opérations commerciales, financières ou industrielles et toutes les transactions concernant des biens immobiliers ou mobiliers qui, directement ou indirectement, favorisent ou se rapportent à son objet social.

Art. 4. Durée.

4.1. La Société est formée pour une durée indéterminée.

4.2. La Société ne sera pas dissoute en raison de la mort, de la suspension des droits civils, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

II. Capital - Parts sociales

Art. 5. Capital.

5.1. Le capital social est fixé à vingt mille dollars américains (USD 20.000,-), représenté par deux cent mille (200.000) parts sociales sous forme nominative, ayant une valeur nominale de dix centimes de dollars américains (USD 0,10) chacune.

5.2. Le capital social peut être augmenté ou réduit à une ou plusieurs reprises par une résolution des associés, adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

Art. 6. Parts sociales.

6.1. Les parts sociales sont indivisibles et la Société ne reconnaît qu'un (1) seul propriétaire par part sociale.

6.2. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

6.3. Lorsque la Société a un associé unique, les parts sociales sont librement cessibles aux tiers.

6.4. Lorsque la Société a plus d'un associé, la cession des parts sociales (inter vivos) à des tiers est soumise à l'accord préalable des associés représentant au moins les trois-quarts du capital social.

6.5. La cession de parts sociales à un tiers par suite du décès doit être approuvée par les associés représentant les trois-quarts des droits détenus par les survivants.

6.6. Une cession de parts sociales ne sera opposable à l'égard de la Société ou des tiers, qu'après avoir été notifiée à la Société ou acceptée par celle-ci conformément à l'article 1690 du Code Civil luxembourgeois.

6.7. Un registre des associés est tenu au siège social et peut être consulté à la demande de chaque associé.

6.8. La Société peut racheter ses propres parts sociales à condition ou:

(i) qu'elle ait des réserves distribuables suffisantes à cet effet; ou

(ii) que le rachat résulte de la réduction du capital social de la Société.

III. Gestion - Représentation

Art. 7. Nomination et révocation des gérants.

7.1. La Société est gérée par un (1) ou plusieurs gérants nommés par une résolution des associés, qui fixe la durée de leur mandat. Les gérants ne doivent pas nécessairement être associés.

7.2. Les gérants sont révocables à tout moment, avec ou sans raison, par une décision des associés.

Art. 8. Conseil de gérance. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront le conseil de gérance (le Conseil).

8.1. Pouvoirs du conseil de gérance

(i) Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les Statuts aux associés sont de la compétence du Conseil, qui a tous les pouvoirs pour effectuer et approuver tous les actes et opérations conformes à l'objet social.

(ii) Des pouvoirs spéciaux ou limités peuvent être délégués par le Conseil à un ou plusieurs agents pour des tâches spécifiques.

8.2. Procédure

(i) Le Conseil se réunit sur convocation de deux (2) gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation, qui en principe, sera au Luxembourg.

(ii) Il sera donné à tous les gérants une convocation écrite de toute réunion du Conseil au moins vingt-quatre (24) heures à l'avance, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les circonstances de cette urgence seront mentionnées dans la convocation à la réunion.

(iii) Aucune convocation n'est requise si tous les membres du Conseil sont présents ou représentés et si chacun d'eux déclare avoir parfaitement connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Un gérant peut également renoncer à la convocation à une réunion, que ce soit avant ou après ladite réunion. Des convocations écrites séparées ne sont pas exigées pour des réunions se tenant dans des lieux et à des heures fixés dans un calendrier préalablement adopté par le Conseil.

(iv) Un gérant peut donner une procuration à un autre gérant afin de le représenter à toute réunion du Conseil.

(v) Le Conseil ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres est présente ou représentée. Les décisions du Conseil sont valablement adoptées à la majorité des voix des gérants présents ou représentés. Les décisions

du Conseil sont consignées dans des procès-verbaux signés par le président de la réunion ou, si aucun président n'a été nommé, par tous les gérants présents ou représentés.

(vi) Tout gérant peut participer à toute réunion du Conseil par téléphone ou visioconférence ou par tout autre moyen de communication permettant à l'ensemble des personnes participant à la réunion de s'identifier, de s'entendre et de se parler. La participation par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à une réunion valablement convoquée et tenue.

(vii) Des résolutions circulaires signées par tous les gérants (des Résolutions Circulaires des Gérants) sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une réunion du Conseil valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

8.3. Représentation

(i) La Société est engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances en cas de gérant unique par la signature du gérant unique ou en cas de deux (2) gérants ou plus, par les signatures conjointes de deux (2) gérants.

(ii) La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toute(s) personne(s) à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués par le Conseil.

Art. 9. Gérant unique. Si la Société est gérée par un gérant unique, toute référence dans les Statuts au Conseil ou aux gérants doit être considérée, le cas échéant, comme une référence au gérant unique.

Art. 10. Responsabilité des gérants. Les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle concernant les engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont conformes aux Statuts et à la Loi.

IV. Associés

Art. 11. Assemblées générales des associés et résolutions écrites des associés.

11.1. Pouvoirs et droits de vote

(i) Sauf lorsque des résolutions sont adoptées conformément à l'article 11.1. (ii), les résolutions des associés sont adoptées en assemblée générale des associés (chacune une Assemblée Générale).

(ii) Si le nombre des associés de la Société ne dépasse pas vingt-cinq (25), les résolutions des associés peuvent être adoptées par écrit (des Résolutions Ecrites des Associés).

(iii) Chaque part sociale donne droit à un (1) vote.

11.2. Convocations, quorum, majorité et procédure de vote

(i) Les associés peuvent être convoqués aux Assemblées Générales à l'initiative du Conseil. Le Conseil doit convoquer une Assemblée Générale à la demande des associés représentant plus de la moitié du capital social.

(ii) Une convocation écrite à toute Assemblée Générale est donnée à tous les associés au moins huit (8) jours avant la date de l'assemblée, sauf en cas d'urgence, auquel cas, la nature et les circonstances de cette urgence doivent être précisées dans la convocation à ladite assemblée.

(iii) Si des résolutions sont adoptées par écrit, le Conseil communique le texte des résolutions à tous les associés. Les associés votent par écrit et envoient leur vote à la Société endéans le délai fixé par le Conseil. Chaque gérant est autorisé à compter les votes.

(iv) Les Assemblées Générales sont tenues au lieu et heure précisés dans les convocations.

(v) Si tous les associés sont présents ou représentés et se considèrent comme ayant été valablement convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'Assemblée Générale peut se tenir sans convocation préalable.

(vi) Un associé peut donner une procuration écrite à toute autre personne, associé ou non, afin de le représenter à toute Assemblée Générale.

(vii) Les décisions de l'Assemblée Générale sont adoptées par des associés détenant plus de la moitié (1/2) du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte à la première Assemblée Générale, les associés sont convoqués par lettre recommandée à une seconde Assemblée Générale et les décisions sont adoptées par l'Assemblée Générale à la majorité des voix exprimées, sans tenir compte de la proportion du capital social représenté.

(viii) Les Statuts ne peuvent être modifiés qu'avec le consentement de la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts du capital social.

(ix) Tout changement de nationalité de la Société ainsi que toute augmentation de l'engagement d'un associé dans la Société exige le consentement unanime des associés.

(x) Des Résolutions Ecrites des Associés sont adoptées avec le quorum de présence et de majorité détaillés ci-avant. Elles porteront la date de la dernière signature reçue endéans le délai fixé par le Conseil.

Art. 12. Associé unique.

Au cas où le nombre des associés est réduit à un (1):

(i) l'associé unique exerce tous les pouvoirs conférés par la Loi à l'Assemblée Générale;

(ii) toute référence dans les Statuts aux associés, à l'Assemblée Générale ou aux Résolutions Ecrites des Associés doit être considérée, le cas échéant, comme une référence à l'associé unique ou aux résolutions de ce dernier; et

(iii) les résolutions de l'associé unique sont consignées dans des procès-verbaux ou rédigées par écrit.

V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices - Contrôle

Art. 13. Exercice social et approbation des comptes annuels.

13.1. L'exercice social commence le premier (1) janvier et se termine le trente-et-un décembre de chaque année.

13.2. Chaque année, le Conseil doit dresser le bilan et le compte de profits et pertes, ainsi qu'un inventaire indiquant la valeur des actifs et passifs de la Société, avec une annexe résumant les engagements de la Société ainsi que les dettes du gérant ou des gérants et des associés envers la Société.

13.3. Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social.

13.4. Le bilan et le compte de profits et pertes doivent être approuvés de la façon suivante:

(i) si le nombre des associés de la Société ne dépasse pas vingt-cinq (25), dans les six (6) mois de la clôture de l'exercice social en question, soit (a) par l'Assemblée Générale annuelle (si elle est tenue), soit (b) par voie de Résolutions Ecrites des Associés; ou

(ii) si le nombre des associés de la Société dépasse vingt-cinq (25), par l'Assemblée Générale annuelle.

13.5. L'Assemblée Générale annuelle se tient à l'adresse du siège social ou en tout autre lieu dans la municipalité du siège social, comme indiqué dans la convocation, le deuxième lundi de mai de chaque année à 10 heures. Si ce jour n'est pas un jour ouvré à Luxembourg, l'Assemblée Générale annuelle se tient le jour ouvré suivant.

Art. 14. Commissaires / réviseurs d'entreprises.

14.1. Les opérations de la Société sont contrôlées par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises agréés, dans les cas prévus par la loi. Les associés nomment les réviseurs d'entreprises agréés, s'il y a lieu, et déterminent leur nombre, leur rémunération et la durée de leur mandat.

14.2. Si la Société a plus de vingt-cinq (25) associés, ses opérations sont surveillées par un ou plusieurs commissaires, à moins que la loi ne requière la nomination d'un ou plusieurs réviseurs d'entreprises agréés. Les commissaires sont rééligibles par l'Assemblée Générale annuelle. Ils peuvent être associés ou non.

Art. 15. Affectation des bénéfices.

15.1. Cinq pour cent (5 %) des bénéfices nets annuels de la Société sont affectés à la réserve requise par la Loi (la Réserve Légale). Cette affectation cesse d'être exigée quand la Réserve Légale atteint dix pour cent (10 %) du capital social.

15.2. Les associés décident de l'affectation du solde des bénéfices nets annuels. Ils peuvent allouer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à un compte de réserve ou le reporter en respectant les dispositions légales applicables.

15.3. Des dividendes intérimaires peuvent être distribués à tout moment, aux conditions suivantes:

(i) des comptes intérimaires sont établis par le Conseil;

(ii) ces comptes intérimaires doivent montrer que suffisamment de bénéfices et autres réserves (y compris la prime d'émission) sont disponibles pour une distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne peut pas dépasser le montant des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social dont les comptes annuels ont été approuvés, le cas échéant, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, et réduit par les pertes reportées et les sommes à affecter à la Réserve Légale;

(iii) la décision de distribuer les dividendes intérimaires doit être adoptée par le Conseil dans les deux (2) mois suivant la date des comptes intérimaires; et

(iv) compte tenu des actifs de la Société, les droits des créanciers de la Société ne doivent pas être menacés.

Si les dividendes intérimaires distribués dépassent les bénéfices distribuables à la fin de l'exercice social, le Conseil a le droit de réclamer la répétition des dividendes ne correspondant pas à des bénéfices réellement acquis et les associés doivent immédiatement reverser l'excès à la Société à la demande du Conseil.

VI. Dissolution - Liquidation

16.1. La Société peut être dissoute à tout moment, par une résolution des associés adoptée par la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts du capital social. Les associés nommeront un ou plusieurs liquidateurs, qui n'ont pas besoin d'être associés, pour réaliser la liquidation et détermineront leur nombre, pouvoirs et rémunération. Sauf décision contraire des associés, les liquidateurs sont investis des pouvoirs les plus étendus pour réaliser les actifs et payer les dettes de la Société.

16.2. Le boni de liquidation après la réalisation des actifs et le paiement des dettes, s'il y en a, est distribué aux associés proportionnellement aux parts sociales détenues par chacun d'entre eux.

VII. Dispositions générales

17.1. Les convocations et communications, ainsi que les renoncations à celles-ci, peuvent être faites, et les Résolutions Circulaires des Gérants ainsi que les Résolutions Ecrites des Associés peuvent être établies par écrit, par télécopie, e-mail ou tout autre moyen de communication électronique.

17.2. Les procurations peuvent être données par tout moyen mentionné ci-dessus. Les procurations relatives aux réunions du Conseil peuvent également être données par un gérant conformément aux conditions acceptées par le Conseil.

17.3. Les signatures peuvent être sous forme manuscrite ou électronique, à condition de satisfaire aux conditions légales pour être assimilées à des signatures manuscrites. Les signatures des Résolutions Circulaires des Gérants, des résolutions adoptées par le Conseil par téléphone ou visioconférence et des Résolutions Ecrites des Associés, selon le cas, sont apposées sur un original ou sur plusieurs copies du même document, qui ensemble, constituent un seul et unique document.

17.4. Pour tous les points non expressément prévus par les Statuts, il est fait référence à la loi et, sous réserve des dispositions légales d'ordre public, à tout accord présent ou futur conclu entre les associés.

Disposition transitoire

Le premier exercice social de la Société commence à la date du présent acte et s'achèvera le trente-et-un (31) décembre 2015.

Souscription et libération

L'Associé 1, représenté comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à cent quatre-vingt-neuf mille huit cent dix-neuf (189.819) parts sociales sous forme nominative, d'une valeur nominale de dix centimes de dollars américains (USD 0,10) chacune, et accepte de les libérer intégralement par un apport en numéraire d'un montant de dix-huit mille neuf cent quatre-vingt-un dollars américains et quatre-vingt-dix centimes (USD 18.981,9),

L'Associé 2, représenté comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à neuf mille deux cent cinquante-six (9.256) parts sociales sous forme nominative, d'une valeur nominale de dix centimes de dollars américains (USD 0,10), et accepte de les libérer intégralement par un apport en numéraire d'un montant de neuf cent vingt-cinq dollars américains et soixante centimes (USD 925,6), et

L'Associé 3, représenté comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à neuf cent vingt-cinq (925) parts sociales sous forme nominative, d'une valeur nominale de dix centimes de dollars américains (USD 0,10), et accepte de les libérer intégralement par un apport en numéraire d'un montant de quatre-vingt-douze dollars américains et cinquante centimes (USD 92,5).

Le montant de vingt mille dollars américains (USD 20.000,-) est à la disposition de la Société, comme il a été prouvé au notaire instrumentant.

Frais

Les dépenses, coûts, honoraires et charges de toutes sortes qui incombent à la Société du fait de sa constitution s'élèvent approximativement à EUR 1500 (mille cinq cents euros).

Résolutions des associés

Immédiatement après la constitution de la Société, les associés de la Société, représentant l'intégralité du capital social souscrit, ont pris les résolutions suivantes:

1. Les personnes suivantes sont nommées gérants de la Société pour une durée indéterminée:

M. Charles MEYER, né à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg le 19 avril 1969 dont l'adresse professionnelle se situe au 121 avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg; et

Mme Martine GRÜN, née à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg le 19 mars 1975 dont l'adresse professionnelle se situe au 121 avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg.

2. Le siège social de la Société est établi au 121 avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare à la requête des parties comparantes que le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française et que, en cas de divergences, la version anglaise fait foi.

Fait et passé à Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

Après avoir lu le présent acte à voix haute, le notaire le signe avec le mandataire des parties comparantes.

Signé: G. Saddi et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 2, le 31 août 2015. Relation: 2LAC/2015/19550. Reçu soixante-quinze euros Eur 75.-

Le Receveur (signé): André MULLER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins d'inscription au Registre de Commerce.

Luxembourg, le 2 septembre 2015.

Référence de publication: 2015148178/563.

(150162550) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2015.

Altercap II Securities, Société Anonyme de Titrisation.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 1.602.403.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires en date du 31 août 2015

1. La liquidation de la société Altercap II Securities, en liquidation volontaire, est clôturée;
2. Les livres et documents sociaux sont déposés à l'adresse, 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, et y seront conservés pendant cinq ans au moins.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Certifié conforme

Altercap II Securities, en liquidation

LBO France Gestion SAS

Liquidateur

Référence de publication: 2015148070/17.

(150162101) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2015.

Altrimenti Culture, Association sans but lucratif.

Siège social: L-1466 Luxembourg, 2B, rue Jean Engling.

R.C.S. Luxembourg F 9.359.

La liste des signatures autorisées a été déposée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015148071/10.

(150162216) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2015.

Antelope Topco S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 1-3, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 194.265.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pétange, le 11 août 2015.

Pour statuts coordonnés

Maître Jacques KESSELER

Notaire

Référence de publication: 2015148074/13.

(150162151) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2015.

Apollo Life Ventures S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 30.000,00.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 56, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 173.336.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 juillet 2015.

Référence de publication: 2015148075/10.

(150162271) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2015.

Aquila Farms S.A., Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 5, Heienhaff.

R.C.S. Luxembourg B 167.124.

Auszug aus dem Protokoll der ordentlichen Generalversammlung der Aktionäre der Gesellschaft vom 19. August 2015

Die Generalversammlung hat beschlossen:

- den zugelassenen Wirtschaftsprüfer (réviseur d'entreprises agréé) PriceWaterhouseCoopers, 2, Rue Gerhard Mercator, L-2182 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B 65477 mit der Prüfung des Jahresabschlusses für das endende Geschäftsjahr zum 31. Dezember 2015 bis zur jährlichen Generalversammlung der Aktionäre im Jahr 2016 zu beauftragen.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015148076/13.

(150162429) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2015.

Alliance Laundry Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 118.025.

- Ancienne situation associées:

33MORONT CORP.: 532 parts sociales de Classe A

ALLIANCE LAUNDRY SYSTEMS LLC: 228 parts sociales de Classe B

- Nouvelle situation associée:

ALLIANCE LAUNDRY SYSTEMS LLC:

532 parts sociales de Classe A

228 parts sociales de Classe B

Luxembourg, le 31/08/2015.

Pour avis sincère et conforme

Pour ALLIANCE LAUNDRY HOLDING S.à r.l.

Un mandataire

Référence de publication: 2015148106/18.

(150162371) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2015.

Arg Real Estate GP S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 124.704.

Le Bilan et l'affectation du résultat au 31 Décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 août 2015.

TMF Luxembourg S.A.

Signatures

Référence de publication: 2015148077/13.

(150162565) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2015.

Arg Real Estate GP 3 S.e.c.s., Société en Commandite simple.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 125.476.

Le Bilan et l'affectation du résultat au 31 Décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 août 2015.

TMF Luxembourg S.A.

Signatures

Référence de publication: 2015148078/13.

(150162560) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2015.

Lucretia International, Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-2138 Luxembourg, 24, rue Saint Mathieu.

R.C.S. Luxembourg B 122.849.

L'AN DEUX MIL QUINZE LE VINGT-SEPT AOÛT.

Par-devant Maître Léonie GRETHEN, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, agissant en remplacement de sa consœur empêchée, Maître Cosita DELVAUX, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, laquelle restera dépositaire de la présente minute.

S'est réunie

L'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société "Lucretia International" une société en commandite par actions ayant son siège social au 24, Rue St. Mathieu, L-2138 Luxembourg, constituée le 8 novembre 2006 suivant un acte reçu par Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg), publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 199 du 16 février 2007, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, à la section B, sous le numéro 122849.

Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 30 janvier 2014, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 790 du 27 mars 2014.

L'assemblée générale extraordinaire est ouverte sous la présidence de Monsieur Jan Van Lancker, domicilié à Overheide, 66, B - 2870 Puurs.

Le Président nomme comme secrétaire Monsieur Frederik Rob, demeurant professionnellement au 24, rue Saint Mathieu, L-2138 Luxembourg.

L'Assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Frederik Rob, demeurant professionnellement 24, rue Saint Mathieu, L-2138 Luxembourg.

Le bureau de l'assemblée ayant ainsi été constitué, le Président déclare et requiert le notaire d'acter que:

I) L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1. Réduction du capital social à concurrence d'EUR 1.200.000 (un million deux cent mille euros) pour le ramener de son montant actuel d'EUR 28.215.500 (vingt-huit millions deux cent quinze mille cinq cents euros) à EUR 27.015.500 (vingt-sept millions quinze mille cinq cents euros) par réduction du pair comptable de chaque action à concurrence d'EUR 48 (quarante-huit euros) et remboursement aux actionnaires commandités et commanditaires existant d'un montant global d'EUR 1.200.000 (un million deux cent mille euros).

2. Modification de l'article 5 (premier alinéa) des statuts pour lui donner dorénavant la teneur suivante:

«Le capital émis est fixé à EUR 27.015.500 (vingt-sept millions quinze mille cinq cents euros), représenté par vingt-quatre mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf (24.999) actions de catégorie A (les «Actions de Catégorie A»), qui doivent être détenues par les actionnaires commanditaires et une (1) action de catégorie B (les «Actions de Catégorie B»), qui doit être détenue par un actionnaire commandité, en représentation de son engagement indéfini dans la Société, sans désignation de valeur nominale chacune.»

3. Divers.

II) Les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions des actionnaires sont renseignés sur une liste de présence, laquelle, signée par les actionnaires présents et les mandataires des actionnaires représentés, par les membres du bureau de l'assemblée et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Les procurations des actionnaires représentés, signées "ne varietur" par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés, les membres du bureau et le notaire instrumentaire, resteront aussi annexées au présent acte.

III) Il appert de la liste de présence que les vingt-quatre mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf (24.999) Actions de Catégorie A et une (1) Action de Catégorie B, représentant l'intégralité du capital social, sont présentes ou dûment représentées à la présente assemblée générale extraordinaire.

IV) Le Président constate que la présente assemblée est constituée régulièrement et peut valablement délibérer sur les points de l'ordre du jour.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'Assemblée cette dernière prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée décide de réduire le capital social à concurrence d'EUR 1.200.000 (un million deux cent mille euros) pour le ramener de son montant actuel d'EUR 28.215.500 (vingt-huit millions deux cent quinze mille cinq cents euros) à EUR

27.015.500 (vingt-sept millions quinze mille cinq cents euros) par réduction du pair comptable de chaque action à concurrence d'EUR 48 (quarante-huit euros) et remboursement aux actionnaires commandités et commanditaires existant d'un montant global d'EUR 1.200.000 (un million deux cent mille euros).

Tous pouvoirs sont conférés au conseil d'administration pour procéder aux écritures comptables qui s'imposent et au remboursement aux actionnaires conformément à l'article 69 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée, étant entendu que le remboursement ne peut avoir lieu que trente (30) jours après la publication du présent acte au Mémorial C.

Seconde résolution

Suite à la résolution qui précède, l'Assemblée décide de modifier le premier alinéa de l'article 5 des statuts qui aura dorénavant la teneur suivante:

«Le capital émis est fixé à EUR 27.015.500 (vingt-sept millions quinze mille cinq cents euros), représenté par vingt-quatre mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf (24.999) actions de catégorie A (les «Actions de Catégorie A»), qui doivent être détenues par les actionnaires commanditaires et une (1) action de catégorie B (les «Actions de Catégorie B»), qui doit être détenue par un actionnaire commandité, en représentation de son engagement indéfini dans la Société, sans désignation de valeur nominale chacune.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société en raison du présent acte sont évalués à environ EUR 1.600,-.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire instrumentaire, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte fait et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentant par leur nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: J. VAN LANCKER, F. ROB, L. GRETHEN.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 28 août 2015. Relation: 1LAC/2015/27373. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): C. FRISING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 septembre 2015.

Me Cosita DELVAUX.

Référence de publication: 2015148461/82.

(150162065) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2015.

Arg Real Estate 1 Properties S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 125.474.

Le Bilan et l'affectation du résultat au 31 Décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 août 2015.

TMF Luxembourg S.A.

Signatures

Référence de publication: 2015148079/13.

(150162564) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2015.

Arg Real Estate 2 Properties S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 125.475.

Le Bilan et l'affectation du résultat au 31 Décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 août 2015.

TMF Luxembourg S.A.

Signatures

Référence de publication: 2015148080/13.

(150162563) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2015.

Arg Real Estate 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 124.700.

Le Bilan et l'affectation du résultat au 31 Décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 août 2015.

TMF Luxembourg S.A.

Signatures

Référence de publication: 2015148081/13.

(150162572) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2015.

Automotive Sealing Systems Company S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1631 Luxembourg, 17, rue Glesener.

R.C.S. Luxembourg B 76.982.

EXTRAIT

Suite à un déménagement,

- Monsieur Robert Ellis, gérant de la société susmentionnée, réside désormais au 27 Holmesdale Road, Teddington TW11 9LJ, United Kingdom.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

Le mandataire

Référence de publication: 2015148093/15.

(150162827) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2015.

Arg Real Estate 3 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 124.701.

Le Bilan et l'affectation du résultat au 31 Décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 août 2015.

TMF Luxembourg S.A.

Signatures

Référence de publication: 2015148082/13.

(150162571) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2015.

Arg Real Estate 4 Properties S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 125.477.

Le Bilan et l'affectation du résultat au 31 Décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 août 2015.

TMF Luxembourg S.A.

Signatures

Référence de publication: 2015148083/13.

(150162562) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2015.

Arg Real Estate 4 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 124.702.

Le Bilan et l'affectation du résultat au 31 Décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 août 2015.

TMF Luxembourg S.A.

Signatures

Référence de publication: 2015148084/13.

(150162570) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2015.

Allway S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 180.430.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

La liquidation de la société ALLWAY S.à r.l., décidée par acte du notaire Maître Jean Seckler en date du 30 décembre 2014, a été clôturée lors de l'assemblée générale extraordinaire sous seing privé tenue en date du 21 juillet 2015.

Les livres et documents de la société seront conservés pendant cinq ans au siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 septembre 2015.

Référence de publication: 2015148107/15.

(150162404) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2015.

Arg Real Estate 5 Properties S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 125.478.

Le Bilan et l'affectation du résultat au 31 Décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 août 2015.

TMF Luxembourg S.A.

Signatures

Référence de publication: 2015148085/13.

(150162561) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2015.

Arg Real Estate 5 S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 124.703.

Le Bilan et l'affectation du résultat au 31 Décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 août 2015.

TMF Luxembourg S.A.

Signatures

Référence de publication: 2015148086/13.

(150162569) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2015.

Arg Real Estate 6 S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 125.525.

Le Bilan et l'affectation du résultat au 31 Décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 août 2015.

TMF Luxembourg S.A.

Signatures

Référence de publication: 2015148087/13.

(150162568) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2015.

AS24 Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 310, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 53.072.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée extraordinaire du 01/08/2014 - 15h30

A l'unanimité, il a été décidé ce qui suit:

1. L'Assemblée décide de nommer Thomas Strauss, né le 18/07/1964 à Wöldegk (Allemagne) demeurant Goethestrasse 45a, 16548 Glienicke (Allemagne) comme Administrateur pour une période de six ans jusqu'à l'Assemblée Générale de 2020.

2. L'Assemblée accepte la démission de Monsieur François Vanverts, né le 02/01/1956 à Névers demeurant Chemin du Deffend 454, 13650 Mcyrargues - France de son poste d'Administrateur.

Luc André-Bourguignon / Bruno Daude-Lagrange / Thomas Strauss.

Référence de publication: 2015148121/15.

(150162050) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2015.

Arg Real Estate 7 S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 125.518.

Le Bilan et l'affectation du résultat au 31 Décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 août 2015.

TMF Luxembourg S.A.

Signatures

Référence de publication: 2015148088/13.

(150162567) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2015.

Arg Real Estate 8 S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 125.524.

Le Bilan et l'affectation du résultat au 31 Décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 août 2015.

TMF Luxembourg S.A.

Signatures

Référence de publication: 2015148089/13.

(150162566) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2015.

Assets Value Partners S.à r.l., Société à responsabilité limitée - Société de gestion de patrimoine familial.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 30, boulevard Grande Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 156.931.

Les comptes annuels au 31-12-2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la gérance

Signature

Référence de publication: 2015148092/11.

(150162686) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2015.

Amplifon Luxembourg Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1460 Luxembourg, 76, rue d'Eich.

R.C.S. Luxembourg B 86.894.

L'an deux mille quinze, le vingt-huitième jour du mois d'août.

Par-devant Maître Edouard DELOSCH, notaire de résidence à Diekirch (Grand-Duché de Luxembourg),

A comparu:

La société de droit belge AMPLIFON BELGIUM NV avec siège à B-1702 Groot-Bijgaarden, 2, Pontbeekstraat, inscrite à la Banque Carrefour des Entreprises sous le numéro 0418 975 266,

ici représentée par Monsieur Levinus HUIBREGTSE, gérant de société, né à Westkapelle (Pays-Bas), le 23 novembre 1966, demeurant à B-2800 Mechelen, 33, Klein Rozendaalveld, en vertu d'une procuration donnée sous seing privée.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire de la partie comparante représentée et le notaire instrumentant, annexée au présent acte avec lequel elle sera soumise à la formalité de l'enregistrement.

I. Laquelle comparante, représentée comme mentionné ci-avant, a requis le notaire soussigné d'acter qu'elle est la seule et unique associée de la société «AMPLIFON Luxembourg SARL», une société à responsabilité limitée avec siège social à L-1460 Luxembourg, 76, rue d'Eich, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 86.894, constituée suivant acte reçu par Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, en date du 8 avril 2002, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1010 du 3 juillet 2002, modifié à différentes reprises et en dernier lieu suivant acte reçu par Maître Camille Mines, notaire de résidence à Capellen, en date du 3 novembre 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2763 du 16 décembre 2010, (ci-après la "Société").

II.- Le capital social de la Société est fixé à cinquante mille euros (EUR 50.000,-) divisé en cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune, toutes entièrement libérées et appartenant à l'associée unique, pré-qualifiée, comme suit:

AMPLIFON BELGIUM NV, pré-qualifiée,

Cinq cents parts 500 parts

TOTAL: cinq cents parts sociales 500 parts

III. L'associée unique, pré-qualifiée, représentant l'intégralité du capital social, s'est réunie en assemblée générale extraordinaire à laquelle elle se considère comme dûment convoquée et a pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes, qu'elle a demandé au notaire d'acter comme suit:

Ordre du jour

1. Modification de l'objet social et par conséquent modification de l'article 3 des statuts de la Société, qui aura la teneur suivante:

Art. 3. «La société a pour objet l'exploitation de l'activité d'audio-prothésiste avec commerce des articles de la branche.

La société a encore pour objet toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle, le financement et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, au développement, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement

et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets.

Elle pourra plus généralement acquérir et obtenir tous brevets d'invention et de perfectionnement, licences, procédés, marques commerciales et marques de fabrique, dessins, modèles, logiciels informatiques, noms de domaines et en exploiter, en céder et en concéder toutes les licences.

La société a également pour objet l'acquisition, la détention, la mise en valeur et la gestion d'immeubles situés tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, mais uniquement dans le cadre de la gestion de son patrimoine propre.

Elle pourra emprunter sous quelque forme que ce soit.

Elle pourra, dans les limites fixées par la loi du 10 août 1915, accorder à toute société du groupe dont elle pourrait faire partie ou à tout actionnaire tous concours, prêts, avances ou garanties.

Dans le cadre de son activité, la Société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

La Société peut s'intéresser par toutes voies de droit dans toutes affaires, entreprises ou sociétés qui seraient de nature à favoriser son développement. Cette énumération est énonciative et non limitative et doit être interprétée dans son acception la plus large.

Elle pourra conclure toute convention de rationalisation, de collaboration, d'association ou autres avec d'autres entreprises, associations ou sociétés.

La Société peut accomplir toutes opérations généralement quelconques, commerciales, industrielles, financières, mobilières ou immobilières, se rapportant directement ou indirectement, à son objet social.

De manière générale, la société pourra passer tout acte et prendre toute disposition de nature à faciliter la réalisation de son objet social ou qui sont de nature à en faciliter l'extension ou le développement, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Elle pourra exercer son activité tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.»

2. Insertion d'un pouvoir de signature dans les statuts de la société et par conséquent modification de l'article 9 des statuts de la Société, qui aura la teneur suivante:

Art. 9. «La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un Conseil de gérance. Le(s) gérant(s) ne sont pas obligatoirement associés. Le(s) gérant(s) sont révocable(s) ad nutum.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de gérance, dispose des pouvoirs les plus étendus afin d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à l'accomplissement de l'objet social de la Société, à l'exception de ceux qui sont expressément réservés par la loi ou les statuts à l'assemblée générale des associés.

La Société sera engagée par la signature de son gérant unique, et en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe d'un gérant administratif et d'un gérant technique.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de gérance, peut sous-déléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Tout litige dans lequel la Société apparaît comme demandeur ou comme défendeur, sera géré au nom de la Société par le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de gérance représenté par un gérant délégué à cet effet.»

3. Refonte complète des statuts de la Société en particulier pour procéder à l'élargissement de l'objet social de la Société et à la modification du pouvoir de signature, afin de mettre ces statuts à jour avec les dernières modifications apportées à la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales;

4. Nomination, pour une durée indéterminée, de Monsieur Sebastian Bickelmann en tant que gérant technique supplémentaire de la Société;

5. Changement de l'adresse privée de la gérante technique de la Société et notification que le prénom exact du gérant administratif existant est Levinus HUIBREGTSE et non Leo HUIBREGTSE

6. Divers.

Après en avoir délibéré, l'associée unique a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associée unique décide de modifier l'objet social de la Société et de modifier par conséquent l'article 3 des statuts de la Société, qui aura la teneur suivante:

Art. 3. «La société a pour objet l'exploitation de l'activité d'audio-prothésiste avec commerce des articles de la branche.

La société a encore pour objet toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle, le financement et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, au développement, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute

autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets.

Elle pourra plus généralement acquérir et obtenir tous brevets d'invention et de perfectionnement, licences, procédés, marques commerciales et marques de fabrique, dessins, modèles, logiciels informatiques, noms de domaines et en exploiter, en céder et en concéder toutes les licences.

La société a également pour objet l'acquisition, la détention, la mise en valeur et la gestion d'immeubles situés tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, mais uniquement dans le cadre de la gestion de son patrimoine propre.

Elle pourra emprunter sous quelque forme que ce soit.

Elle pourra, dans les limites fixées par la loi du 10 août 1915, accorder à toute société du groupe dont elle pourrait faire partie ou à tout actionnaire tous concours, prêts, avances ou garanties.

Dans le cadre de son activité, la Société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

La Société peut s'intéresser par toutes voies de droit dans toutes affaires, entreprises ou sociétés qui seraient de nature à favoriser son développement. Cette énumération est énonciative et non limitative et doit être interprétée dans son acception la plus large.

Elle pourra conclure toute convention de rationalisation, de collaboration, d'association ou autres avec d'autres entreprises, associations ou sociétés.

La Société peut accomplir toutes opérations généralement quelconques, commerciales, industrielles, financières, mobilières ou immobilières, se rapportant directement ou indirectement, à son objet social.

De manière générale, la société pourra passer tout acte et prendre toute disposition de nature à faciliter la réalisation de son objet social ou qui sont de nature à en faciliter l'extension ou le développement, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Elle pourra exercer son activité tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.»

Deuxième résolution

L'associée unique décide d'insérer un pouvoir de signature dans les statuts de la Société et de modifier par conséquent l'article 9 des statuts de la Société, qui aura la teneur suivante:

Art. 9. «La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un Conseil de gérance. Le(s) gérant(s) ne sont pas obligatoirement associés. Le(s) gérant(s) sont révocable(s) ad nutum.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de gérance, dispose des pouvoirs les plus étendus afin d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à l'accomplissement de l'objet social de la Société, à l'exception de ceux qui sont expressément réservés par la loi ou les statuts à l'assemblée générale des associés.

La Société sera engagée par la signature de son gérant unique, et en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe d'un gérant administratif et d'un gérant technique.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de gérance, peut sous-déléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Tout litige dans lequel la Société apparaît comme demandeur ou comme défendeur, sera géré au nom de la Société par le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de gérance représenté par un gérant délégué à cet effet.»

Troisième résolution

L'associée unique décide de procéder à une refonte complète des statuts de la Société en particulier pour procéder à l'élargissement de l'objet social de la Société et à la modification du pouvoir de signature et afin de mettre ces statuts à jour avec les dernières modifications apportées à la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Au vu de ce qui précède, l'associée unique décide que lesdits statuts de la Société auront dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 1^{er}.** Il est formé par les présentes, par les personnes comparantes, et toutes les personnes qui pourraient devenir associés par la suite, une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives, et notamment celle du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, ainsi que par les présents statuts (ci-après la "Société").

Art. 2. La société a pour objet l'exploitation de l'activité d'audio-prothésiste avec commerce des articles de la branche.

La société a encore pour objet toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle, le financement et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, au développement, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets.

Elle pourra plus généralement acquérir et obtenir tous brevets d'invention et de perfectionnement, licences, procédés, marques commerciales et marques de fabrique, dessins, modèles, logiciels informatiques, noms de domaines et en exploiter, en céder et en concéder toutes les licences.

La société a également pour objet l'acquisition, la détention, la mise en valeur et la gestion d'immeubles situés tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, mais uniquement dans le cadre de la gestion de son patrimoine propre.

Elle pourra emprunter sous quelque forme que ce soit.

Elle pourra, dans les limites fixées par la loi du 10 août 1915, accorder à toute société du groupe dont elle pourrait faire partie ou à tout actionnaire tous concours, prêts, avances ou garanties.

Dans le cadre de son activité, la Société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

La Société peut s'intéresser par toutes voies de droit dans toutes affaires, entreprises ou sociétés qui seraient de nature à favoriser son développement. Cette énumération est énonciative et non limitative et doit être interprétée dans son acception la plus large.

Elle pourra conclure toute convention de rationalisation, de collaboration, d'association ou autres avec d'autres entreprises, associations ou sociétés.

La Société peut accomplir toutes opérations généralement quelconques, commerciales, industrielles, financières, mobilières ou immobilières, se rapportant directement ou indirectement, à son objet social.

De manière générale, la société pourra passer tout acte et prendre toute disposition de nature à faciliter la réalisation de son objet social ou qui sont de nature à en faciliter l'extension ou le développement, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Elle pourra exercer son activité tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

La dissolution de la Société peut être demandée en justice pour justes motifs. Sauf dissolution judiciaire, la dissolution de la Société ne peut résulter que d'une décision prise par l'assemblée générale dans les formes prescrites pour les modifications des statuts.

Art. 4. La Société prend la dénomination sociale de «AMPLIFON Luxembourg SARL».

Art. 5. Le siège de la Société est établi dans la commune de Luxembourg.

Le siège social peut être transféré à l'intérieur de la même commune par simple décision du gérant ou, en cas de pluralité de gérants, du Conseil de gérance, et en tout endroit du Grand Duché de Luxembourg aux termes d'une décision prise par assemblée tenue dans les formes prescrites pour les modifications des statuts.

La Société peut ouvrir des succursales, filiales ou d'autres bureaux, dans tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg, ainsi qu'à l'étranger.

Art. 6. Le capital social est fixé à cinquante mille euros (EUR 50.000,-) divisé en cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune, toutes les parts sociales étant intégralement souscrites et entièrement libérées.

Art. 7. Le capital social pourra à tout moment être modifié moyennant décision écrite et régulièrement publiée de l'associé unique, sinon de l'assemblée des associés, conformément à l'article 16 des présents statuts.

Art. 8. Chaque part sociale ouvre un droit à l'actif social de même qu'aux bénéfices réalisés au cours de l'exercice, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

Art. 9. Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un unique propriétaire pour chacune d'elles.

Les copropriétaires indivis des parts sociales sont tenus d'être représentés auprès de la Société par une seule et même personne.

Art. 10. Les cessions de parts sociales doivent être constatées par un acte notarié ou sous seing privé.

En cas d'associé unique, les cessions et transmissions, sous quelque forme que ce soit, de parts sociales sont libres.

Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

En cas de pluralité d'associés, les parts sociales sont cessibles sous réserve de la stricte observation des dispositions énoncées à l'article 189 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Toute opération de cession n'est opposable à la Société comme aux tiers qu'à la condition d'avoir été notifiée à la Société ou acceptée par elle conformément aux dispositions prescrites à l'article 1690 du Code civil.

Au surplus, il ne pourra être contracté d'emprunt par voie publique d'obligations, ni procédé à une émission publique de parts sociales.

Art. 11. La Société n'est pas dissoute par le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un des associés.

Art. 12. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un Conseil de gérance. Le(s) gérant(s) ne sont pas obligatoirement associés. Le(s) gérant(s) sont révocable(s) ad nutum.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de gérance, dispose des pouvoirs les plus étendus afin d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à l'accomplissement de l'objet social de la Société, à l'exception de ceux qui sont expressément réservés par la loi ou les statuts à l'assemblée générale des associés.

Art. 13. La Société sera engagée par la signature de son gérant unique, et en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe d'un gérant administratif et d'un gérant technique.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de gérance, peut sous-déléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Tout litige dans lequel la Société apparaît comme demandeur ou comme défendeur, sera géré au nom de la Société par le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de gérance représenté par un gérant délégué à cet effet.

Art. 14. Les réunions du Conseil de Gérance auront lieu au Grand-Duché de Luxembourg. Le Conseil de gérance ne peut délibérer ou agir valablement que si au moins la majorité de ses membres est présente en personne ou par procuration. Les résolutions du Conseil de gérance sont adoptées à la majorité des votes des gérants présents ou représentés, avec obligatoirement la voix d'un gérant administratif et d'un gérant technique, le vote du gérant administratif étant prépondérante en cas d'égalité de voix.

En cas d'urgence, les résolutions écrites signées par l'ensemble des membres du Conseil de gérance seront valablement passées et effectives comme si passées lors d'une réunion dûment convenue et tenue. De telles signatures peuvent apparaître sur un document unique ou plusieurs exemplaires d'une résolution identique et peuvent être prouvées par lettre, fax ou communication similaire.

De plus, tout membre qui participe aux débats d'une réunion du Conseil de gérance aux moyens d'un appareil de communication (notamment par téléphone), qui permet à tous les membres présent à cette réunion (que ce soit en personne ou par procuration ou tout autre appareil de communication) d'entendre et d'être entendu par les autres membres à tout moment, sera supposé être présent à cette réunion et sera comptabilisé pour le calcul du quorum et sera autorisé à voter sur les questions à l'ordre du jour de cette réunion. Si une résolution est prise par voie de conférence téléphonique, la résolution sera considérée comme ayant été prise au Luxembourg si l'appel provient initialement du Luxembourg.

Art. 15. Le ou les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Toutefois, la Société est liée par les actes accomplis par les gérants, même si ces actes excèdent l'objet social, à moins qu'elle ne prouve que le tiers savait que l'acte dépassait l'objet social ou qu'il ne pouvait l'ignorer compte tenu des circonstances, sans que la publication des statuts suffise à constituer cette preuve.

Art. 16. L'associé unique exerce les pouvoirs attribués à l'assemblée des associés.

En cas de pluralité des associés, chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent.

Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente. En cas de pluralité d'associés, les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social, sans préjudice des autres dispositions de l'article 194 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Cependant, les résolutions modifiant les statuts de la Société ne pourront être prises que par l'accord de la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social, sous réserve des dispositions de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Art. 17. Une assemblée générale annuelle des associés, qui doit se tenir au cas où la Société a plus de vingt-cinq (25) associés, se réunira une fois par an pour l'approbation des comptes annuels, elle se tiendra le deuxième lundi du mois de juin de chaque année au siège de la Société ou en tout autre lieu à spécifier dans la convocation de cette assemblée.

Si ce jour n'est pas généralement un jour bancaire ouvrable à Luxembourg, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 18. L'année sociale de la Société commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

Art. 19. Chaque année, au trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et, suivant le cas, le gérant ou le Conseil de Gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

Tout associé peut par lui-même ou par un fondé de pouvoir, prendre au siège social de la Société, communication de l'inventaire, du bilan et du rapport du conseil de surveillance (si la Société compte plus de vingt-cinq associés parmi ses rangs, conformément aux dispositions prescrites par la loi).

Art. 20. Les profits bruts de la Société, constatés dans les comptes annuels, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net, il est prélevé au moins cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent du capital social. Le solde du bénéfice net est à la libre disposition de l'assemblée générale.

Art. 21. Lors de la dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Art. 22. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, l'associé unique, ou le cas échéant les associés, s'en réfèrent aux dispositions légales de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.»

Quatrième résolution

L'associée unique décide de nommer, pour une durée indéterminée Monsieur Sebastian BICKELMANN, audioprothésiste, né le 09/03/1979 à Saarbrücken (Allemagne), et demeurant à D-66346 Püttlingen, 50, In der Rösselwies, en tant que gérant technique supplémentaire de la Société.

Cinquième résolution

L'associée unique décide de notifier le changement de l'adresse privée de Madame Elise Els DUMOLIN, gérante technique de la Société à l'adresse suivante: B-6700 Arlon-Sterpenich, 7, rue de Graas et de notifier que le nom complet et exact du gérant administratif existant est Levinus HUIBREGTSE et non Leo HUIBREGTSE.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison du présent acte est approximativement estimé à la somme de mille deux cents euros (EUR 1.200,-).

DONT ACTE, fait et passé à Windhof, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la partie comparante, connue du notaire instrumentant par ses nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: L. HUIBREGTSE, DELOSCH.

Enregistré à Diekirch Actes Civils, le 31 août 2015. Relation: DAC/2015/14272. Reçu soixante-quinze (75.-) euros

Le Receveur (signé): THOLL.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Diekirch, le 02 septembre 2015.

Référence de publication: 2015148111/287.

(150162739) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2015.

Avant Ireland Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 51, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 167.582.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 03 septembre 2015.

Sanne Group (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2015148094/11.

(150162874) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2015.

Axiom Asset 3 S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 157.157.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 2 septembre 2015.

Référence de publication: 2015148095/10.

(150162191) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2015.

RedOak Project D S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 10, rue Nicolas Adames.

R.C.S. Luxembourg B 199.725.

STATUTES

In the year two thousand and fifteen, on the twenty-sixth day of August

Before us Maître Blanche MOUTRIER, notary residing in Esch-sur-Alzette (Grand-Duchy of Luxembourg).

There appeared:

RedOak Property S.A., a société anonyme duly formed and validly existing under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, with the registered office in L-1114 Luxembourg, 10, rue Nicolas Adames (Grand-Duchy of Luxembourg), registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 187 005, hereafter represented by Mr. Lionel Bonifazzi, residing professionally in L-1325 Luxembourg, 3, rue de la Chapelle (Grand Duchy of Luxembourg), in his capacity as director.

Such appearing person, in the capacity in which it acts, has requested the notary to state as follows the articles of incorporation of a company:

Art. 1. Formation. There is formed a joint stock company (“the Company”) organized under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg (“the Laws”) and by the present articles of association (“the Articles”).

Art. 2. Name. The Company will exist under the name of “RedOak Project D S.A.”.

Art. 3. Registered office. The Company will have its registered office in the City of Luxembourg.

The registered office may be transferred (i) to any other place within the City of Luxembourg by a resolution of the director or in case of plurality of directors by the Board of Directors and (ii) to any other place in the Grand-Duchy of Luxembourg by a resolution of the shareholder(s) deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

In the event that, in the view of the director or as the case may be the Board of Directors, extraordinary political, economic or social developments occur or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communications with such office or between such office and persons abroad, the Company may temporarily transfer the registered office abroad, until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such temporary measures will have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of the registered office, shall remain a company governed by the Laws. Such temporary measures shall be taken and notified to any interested parties by the director or as the case may be the Board of Directors.

Art. 4. Object. The object of the Company is the holding of majority participations with regard to the share capital and the voting rights in Luxembourg companies having their capital divided by shares or companies having their capital divided by shares duly formed or to be formed under the laws of an European country (including Russia, Turkey and Cyprus) which shall directly or indirectly acquire, hold, operate, manage, encumber and, as the case may be, sale, assign, exchange or otherwise transfer real estate properties located all over Europe (including Russia, Turkey and Cyprus) and all other forms of investments, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, as well as the management, control and development of such participations.

The Company may enter into the following transactions:

- to conclude and/ or to get facilities in any form, and to proceed to the issuance of bonds and debentures;
- to advance, lend, deposit funds and/ or grant facility to its subsidiaries and/ or to companies in which the Company has direct or indirect interest, even not substantial, and/ or to companies belonging at the same group of companies than the Company (“the Affiliated Company(ies)”);

For the purpose of this article, a company is considered as belonging at the same group of companies than the Company whether this company, directly or indirectly, holds, controls, is controlled by or is under common control with the Company, as ultimate holder, trustee, guardian or other fiduciary agent.

A company shall be considered as controlling another company whether it holds, directly or indirectly, the whole or a substantial part of the whole share capital of the company or it has the disposal of the authority to run or to orient the management and the politics of the other company by way of the detention of shares enabling to exert the right of vote by agreements or otherwise.

- to grant any guarantee or other form of security-interest, whether by personal covenant or by pledge, mortgage or any other form of charge upon all or part of the Company's property assets (presents or futures), or by these two methods cumulatively, for the execution of any obligation of the Company and/or its Affiliated Companies and to render any assistance to the Affiliated Companies within the limits authorized by Luxembourg laws, being understood that the Company will not enter into any transaction which could cause it to be engaged in any activity that would be considered as a banking activity.

The Company may conduct all real estate transactions on real estate properties located all over Europe (including Russia, Turkey and Cyprus), such as buying, selling, development and management of real estate.

The Company may proceed to the acquisition, the worldwide exploitation, the disposal by sale, exchange or in any other manners, the granting by means of licensing or by any other legally admissible means of all intellectual property and industrial rights (including but not limited to manufacturer and trademark rights, patents, copyrights and related rights, industrial designs and models, plans, secret formulas or processes, domain names and software) as well as the use or the right to use industrial, commercial or scientific equipment and the adoption of any appropriate measure in order to protect these rights.

The Company may in general take any controlling and supervisory measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

Art. 5. Duration. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 6. Share capital. The share capital of the Company is fixed at 40.000,-GBP represented by 40.000 shares with a nominal value of 1,-GBP each and such rights and obligations as set out in the Articles.

The share capital may be changed at any time by a resolution of the shareholder(s) deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The Company can proceed to the repurchase of its own Shares by decisions of the Board of Directors subject to the availability of funds determined by the Board of Directors on the basis of relevant Interim Accounts.

Art. 7. Share premium and assimilated premiums. In addition to the share capital, a share premium account to which shall be transferred any premium paid on any share in addition to its nominal value as well as assimilated premiums accounts to the extent permitted by the Laws may be set up.

Amongst the assimilated premiums, the Board of Directors is authorized to collect the contributions in net equity not remunerated by shares from the existing shareholder(s) of the Company (“Capital Contribution”).

The allocation of the share premium and assimilated premiums accounts may, inter alia, be used to provide for the payment of any shares which the Company may repurchase from its shareholder(s), to offset any net realised losses or to make distributions to the shareholder(s) or to allocate funds to the Legal Reserve.

Art. 8. Ownership of shares. The Company shall recognise only one holder per Share. In case a Share is held by more than one person, the Company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that Share until one person has been appointed as the sole owner in relation to the Company.

Art. 9. Form of shares. The shares of the Company may be in registered form, in bearer form in dematerialized form, or partly in one form or the other forms, at the option of the shareholders.

By derogation, the Board of Directors may freely refuse to issue dematerialized shares in presence of a request of dematerialization.

Furthermore, the holding of registered shares of the Company may be realized by dematerialization of their registration and inscription insofar as permitted by the Laws.

Art. 9.1. Registered shares. In presence of registered shares, a register of registered shares shall be kept at the registered office of the Company.

Such register shall set forth the name of each shareholder, its residence, the number of shares held by it, the amounts paid in on each such share, the transfer of shares and the dates thereof or conversion of the shares into shares in bearer form or dematerialized form.

Ownership of registered shares shall be established by an entry in the register of registered shares.

Art. 9.2. Bearer shares. Bearer shares shall be signed by the directors, in accordance with the rules of representation of the Company and shall indicate (i) the date of the articles of incorporation of the Company and the date of publication thereof, (ii) the capital of the Company, the number and type of each class of shares and the nominal value of the securities or the interest in the Company which they represent, (iii) a brief description of the contributions made to the Company and the conditions on which they are made, (iv) any special advantages conferred upon the founders, (v) the duration of the Company, (vi) the day and the time of the annual general meeting and the municipality in which it is to be held.

Bearer shares shall be deposited with a depositary appointed by the Board of Directors which shall not be a shareholder of the Company.

Once deposited, the bearer shares shall be registered into the register of bearer shares of the Company held by the depositary.

The register shall contain the identification of the shareholder, the number of bearer shares held, the date of the deposit, the transfer dates and the date of conversion into registered shares or dematerialized shares.

Ownership of bearer shares shall be evidenced by a registration in the register of bearer shares of the Company.

Rights attached to bearer shares may be exercised only if the bearer shares are deposited with the depositary and if all the mentions are registered into the register of bearer shares of the Company.

Art. 9.3. Dematerialized shares. Dematerialized shares shall be materialized by a securities account entry in the name of the holder to a clearing house, a central account keeper as well as Luxembourg or foreign accounts keeper.

Art. 9.4. Conversion of shares. Holders of registered shares, bearer shares or dematerialized shares may, at any time, request the conversion at their own costs into any other form, except dematerialized shares which must be exclusively converted into registered shares.

The shareholders shall notify to the Company by registered letter with confirmation of receipt their decision to convert their shares, and the Company shall proceed to such a conversion within 30 working days from the day of reception of the notification.

By derogation, the Board of Directors may freely refuse to convert registered or bearer shares into dematerialized shares in presence of a request of dematerialization.

Art. 10. Transfer of shares. The shares of the Company are freely transferable.

Art. 10.1. Registered shares. The transfer of registered shares of the Company shall be carried out by means of a declaration of transfer entered in the register of registered shares of the Company, dated and signed by the transferor and the transferee or by their duly authorised representatives.

The Company may accept and enter in the register a transfer on the basis of correspondence or other documents recording the agreement between the transferor and the transferee.

Art. 10.2. Bearer shares. The transfer of bearer shares shall be enforceable via a statement of transfer registered in the register of bearer shares by the depositary.

The depositary may accept and enter in the register a transfer on the basis of a correspondence or other documents recording the agreement between the transferor and the transferee.

The notification of transfer by reason of death is validly made in respect of the depositary, if there is no opposition, upon delivery of a death certificate, an inscription certificate of registration and an affidavit (acte de notoriété) attested by the judge or the notary.

Art. 10.3. Dematerialized shares. The transfer is made by a wire from an account to another.

Art. 11. Composition of the Board of Directors. The Company shall be managed by a Board of Directors composed of three members at least, who need not be shareholders themselves.

However, if the Company is set up by a sole shareholder or, if it is recorded at a general meeting of shareholders that the Company has a sole shareholder, the composition of the Board of Directors can be limited to one member until the next ordinary general meeting following the recording of the existence of more than a shareholder.

The director(s) shall be appointed by the shareholder(s), who will determine their number and the duration of their mandate which may not exceed six years, respectively they are eligible for re-appointment and may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the shareholder(s).

Art. 12. Power of the Board of Directors. The Board of Directors is vested with the broadest powers to perform all acts necessary or useful for accomplishing the Company's object.

All powers not expressly reserved by the Laws or by the Articles (cf. "Reserved Matters") to the general meeting of shareholder(s) fall within the competence of the Board of Directors.

By derogation, the decisions of the Board of Directors related to the following Reserved Matters require for their validity the prior approval by the shareholder(s) deliberating in the manner provided for amendments to the Articles:

(i) the change of the nature or scope of the business of the Company or the performance of any other business;

(ii) the allowance that the aggregate of the amounts borrowed and raised by the Company at any one time exceeds twenty-five percent (25%) of the total amount on the date hereof of the contributions in share capital or in share premium and assimilated premiums to the Company;

(iii) the transfer by sale, assignment, exchange as well as any other form of transfer or the encumbrance by personal covenant, pledge, mortgage as well as any other form of charge of the whole or any substantial part of the assets of the Company whether by one transaction or a series of transactions.

The Board of Directors may delegate its powers to conduct the daily management and affairs of the Company and the representation of the Company for such management and affairs, to any member or members of the board, directors, managers or other officers who need not be shareholders of the Company, under such terms and with such powers as the board shall determine.

Art. 13. Representation. The Company will be bound towards third parties by the individual signature of the sole director or in case the Board of Directors is composed of three members or more by the joint signatures of any two directors.

The Company will further be bound towards third parties by the joint signatures or sole signature of any person to whom special power has been delegated by the Board of Directors, but only within the limits of such special power.

Art. 14. Meetings of the Board of Directors. The Board of Directors appoints from among its members a chairman and may appoint a secretary who need not be a director himself responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board of Directors.

The Board of Directors will meet upon call by the chairman or by any two (2) of its members, at the place and at the time indicated in the notice of meeting.

No such notice is required if all members of the Board of Directors are present or represented and if they state to have full knowledge of the agenda of the meeting.

Notice of a meeting may also be waived by a director, either before or after a meeting, whether in original, by fax or e-mail.

Separate written notices are not required for meetings that are held at times and places indicated in a schedule previously adopted by the Board of Directors.

The chairman will preside at all meetings of the Board of Directors, except that in his absence the Board of Directors may appoint another member of the Board of Directors as chairman pro tempore by majority vote of the directors present or represented at such meeting.

Any director may act at any meeting of the Board of Directors by appointing in writing, transmitted by any means of communication allowing for the transmission of a written text, another director as his proxy.

Any member of the Board of Directors may represent one or more other members of the Board of Directors.

One or more directors may participate in a meeting by conference call, visioconference or any other similar means of communication enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other.

Such participation shall be deemed equivalent to a physical presence at the meeting.

In addition, a written decision, signed by all the directors, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Board of Directors which was duly convened and held.

Such a decision may be documented in a single document or in several separate documents having the same content and each of them signed by one or several directors.

A quorum of the Board of Directors shall be the presence or representation of at least half (1/2) of the directors holding office.

Decisions will be taken by a majority of the votes of the directors present or represented at such meeting.

Art. 15. Management fees and expenses. Subject to approval by the shareholder(s), the director(s) may receive a management fee in respect of the carrying out of their management of the Company and be reimbursed for all other expenses whatsoever incurred by the director(s) in relation with such management of the Company or the pursuit of the Company's corporate object.

Art. 16. Conflicts of interest. If any of the directors of the Company has or may have any personal interest in any transaction of the Company, such director shall disclose such personal interest to the other director(s) and shall not consider or vote on any such transaction.

In case of a sole director it suffices that the transactions between the Company and its director, who has such an opposing interest, be recorded in writing.

The foregoing paragraphs do not apply if (i) the relevant transaction is entered into under fair market conditions and (ii) falls within the ordinary course of business of the Company.

No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the mere fact that any one or more of the director or any officer of the Company has a personal interest in, or is a director, associate, member, shareholder, officer or employee of such other company or firm.

Art. 17. Liability of the director(s). The director(s) assume, by reason of their position, no personal liability in relation to any commitment validly made in the name of the Company.

Art. 18. Auditor(s). Except where according to the Laws the financial statements must be audited by an independent auditor, the business of the Company and its financial situation are supervised by one or more auditors who need not be shareholder(s) themselves.

The independent auditor(s) and the auditor(s) will be appointed by the shareholder(s), who will determine their number and the duration of their mandate, respectively they are eligible for re-appointment and may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the shareholder(s), save in such cases where the independent auditor may, as a matter of the Laws, only be removed for serious cause.

Art. 19. Shareholder(s). The shareholder(s) shall have such powers as are vested with them pursuant to the Laws and the Articles.

The single shareholder carries out the powers bestowed on the general meeting of shareholders.

Art. 20. Annual general meeting. The annual general meeting of shareholders shall be held in Luxembourg at the registered office of the Company, or at such other place in Luxembourg as may be specified in the notice of meeting on the on the last Friday of June at 11.00 a.m.

If such day is a legal holiday, the annual general meeting shall be held on the next following business day.

The annual general meeting may be held abroad if, in the absolute and final judgement of the Board of Directors, exceptional circumstances so require.

Art. 21. General meetings. Resolutions of the shareholder(s) are passed in a general meeting held at the registered office of the Company or at such other place in the Grand-Duchy of Luxembourg upon issuance of a convening notice in compliance with the Laws and the Articles, by the Board of Directors, subsidiarily, by the auditor(s) or, more subsidiarily, by shareholder(s) representing at least ten per cent (10%) of the share capital.

If all the shareholders are present or represented at a general meeting and if they state that they have been duly informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

All shareholders are entitled to attend and speak at any general meeting.

Holders of dematerialized shares can access to any general meeting and exercise their rights only if they hold their shares on or at the latest the fourteenth day before the meeting at 24 hours Luxembourg time.

A shareholder may act at any general meeting by appointing in writing, transmitted by any means of communication allowing for the transmission of a written text, another person who need not be a shareholder himself, as a proxy holder.

One or more shareholders may participate in a general meeting by conference call, videoconferencing or any other similar means of communication enabling the several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equivalent to a physical presence at the general meeting for the purpose of the quorum and majority requirements.

Each share entitles to one vote.

At any general meeting other than a general meeting convened for the purpose of amending the Articles or voting on resolutions whose adoption is subject to the quorum and majority requirements of an amendment to the Articles, resolutions shall be adopted irrespective of the number of shares represented, by a simple majority of votes cast, each share entitling to one vote.

At any general meeting convened for the purpose of amending the Articles or voting on resolutions whose adoption is subject to the quorum and majority requirements of an amendment to the Articles, the quorum shall be at least half (1/2) of the share capital and resolutions shall be adopted by shareholders representing at least two thirds (2/3) of the votes cast.

If such quorum is not reached at the first meeting, the shareholders may be convened a second time and resolutions shall be adopted without quorum requirement by shareholders representing at least two thirds (2/3) of the votes cast.

Art. 22. Financial year. The Company's financial year starts on the first of April and ends on the thirty first of March of each year.

Art. 23. Financial statements. At the end of each financial year, the accounts are closed and the Board of Directors draws up an inventory of assets and liabilities, the balance sheet and the profit and loss account, in accordance with the Laws for submission to the shareholder(s) for approval.

Each shareholder or its representative may inspect these financial documents at the registered office.

Art. 24. Legal reserve. The credit balance of the profit and loss account, after deduction of general expenses, costs, amortization, charges and provisions represents the annual net profit.

From the annual net profit, at least five per cent (5%) shall each year be allocated to the reserve in the respect of article 72 of the law of August 10th, 1915 on commercial companies (as amended) ("the Legal Reserve").

That allocation to the Legal Reserve will cease to be required as soon and as long as the Legal Reserve amounts to ten per cent (10%) of the share capital.

Art. 25. Allocation of the profits. After allocation to the Legal Reserve, the shareholder(s) shall determine how the remainder of the annual net profits shall be disposed of by allocating the whole or part of the remainder to a reserve, by carrying them forward to the next following financial year or by distributing them, as the case may be with carried forward profits and distributable reserves to the shareholder(s).

The shareholders upon a decision of a general meeting of shareholders may decide to distribute a dividend provided always that the amount to be distributed may not exceed the amount of the net profits of the last financial year increased by the carried forward profits and sums drawn from reserves available for this purpose, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve pursuant to the requirements of the Laws or of the Articles.

The Board of Directors may decide to distribute an interim dividend on the basis of a statement of accounts prepared by them showing that sufficient funds are available for distribution provided always that the amount to be distributed by way of interim dividend may not exceed total profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, plus any profits carried forward and sums drawn from reserves available for this purpose, less losses carried forward and any sums to be placed to reserve pursuant to the requirements of the Laws or of the Articles.

The auditor(s) or the independent auditor(s) in their report to the Board of Directors shall verify whether the conditions for the distribution of the interim dividend have been satisfied.

In the event of a dividend or interim dividend declaration, each share of the Company entitles to the same proportion in the distributed amount.

The share premium and assimilated premiums accounts may be distributed to the shareholders upon a decision of a general meeting of shareholders in accordance with the provisions set forth above.

The dividends, interim dividends or the distributions of share premium and assimilated premiums declared in cash may be paid in any currency selected by the Board of Directors and may be paid at such places and times as may be determined by the Board of Directors. The Board of Directors may make a final determination of the rate of exchange applicable to translate dividend, interim dividend or share premium and assimilated premiums funds into the currency of their payment. A dividend declared but not paid on a Share during five (5) years cannot thereafter be claimed by the holder of such Share, shall be forfeited by the holder of such Share and shall revert to the Company. No interest shall be paid on dividends, interim dividends or distributions of share premium and assimilated premiums declared and unclaimed which are held by the Company on behalf of holders of Shares.

Art. 26. Dissolution and liquidation. The Company may be dissolved by a resolution of the shareholder(s) deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

At the time of winding up, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholder(s) who shall determine their powers and remuneration.

A sole shareholder can decide to dissolve the Company and to proceed to its liquidation, assuming personally the payment of all known and unknown assets and liabilities of the Company.

After payment of all the debts of and charges against the Company, including the expenses of liquidation, the net liquidation proceeds shall be distributed to the shareholder(s).

The liquidator(s) may proceed with the distribution of liquidation down payments subject to keep sufficient provision for payment of the outstanding debts.

Art. 27. Incorporated Provisions. Reference is made to the provisions of the Laws, in particular the law of August 10th, 1915 on commercial companies (as amended), for all matters for which no specific provision is made in the Articles.

Transitory disposition

By exception, the first financial year starts on the date of incorporation and ends on March 31st, 2016.

The first annual general meeting shall be held in the year 2016.

Subscription and payment

The subscriber has subscribed a number of shares of the Company and has paid in cash the amounts as mentioned hereafter:

Shareholders	Subscribed capital	Paid-in Capital	Number of shares
RedOak Property S.A. prenamed	40.000,- GBP	40.000,- GBP	40.000 shares
Total	40.000,- GBP	40.000,- GBP	40.000 shares

Evidence of such contribution has been given to the undersigned notary by a bank certificate, so that the amount of 40.000,-GBP is as of now available to the Company.

Said bank certificate, after having been signed “ne varietur” by the proxyholder of the subscriber and the undersigned notary, will remain attached to the present deed in order to be registered with it.

Declaration - Evaluation

The undersigned notary herewith declares having verified the existence of the conditions enumerated in article 26 of the law of August 10th, 1915, on commercial companies and expressly states that they have been fulfilled.

Expenses

The amount of expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the company as a result of its formation are estimated at approximately one thousand seven hundred euros

General meeting of shareholders

Immediately after the incorporation of the Company, the above named parties, representing the entire subscribed capital and exercising the powers devolved to the meeting, passed the following resolutions:

1. The number of directors is fixed at one and the number of the statutory auditor at one.
2. Is appointed as sole director Mr. Charles Duro born on June 5th, 1958 in Luxembourg (Grand-Duchy of Luxembourg) and residing professionally in L-1325 Luxembourg, 3, rue de la Chapelle (Grand-Duchy of Luxembourg).
3. Has been appointed as statutory auditor FIDUCIAIRE GRAND DUCALE S.A., having its registered office at L-1510 Luxembourg, 60, Avenue de la Faiencerie (Grand-Duchy of Luxembourg), R.C.S.L. B 56.682.
4. The address of the Company is set at L-1114 Luxembourg, 10, rue Nicolas Adames (Grand-Duchy of Luxembourg).

5. The term of office of the director and of the statutory auditor shall be of six years and shall end at the annual general meeting of shareholders to be held in the year 2020, unless otherwise decided by a shareholders meeting.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on the request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing party, whose is known to the notary by its social denomination, bylaws and residences, the said party appearing signed together with us, the notary, the present original deed.

French version

L'an deux mille quinze, le vingt-six août

Par-devant Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

RedOak Property S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois, dont le siège social est situé à L-1114 Luxembourg, 10, rue Nicolas Adames (Grand-Duché de Luxembourg), immatriculée au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 187 005, ci-après représentée par M. Lionel Bonifazzi, demeurant professionnellement au L-1325 Luxembourg, 3, rue de la Chapelle (Grand-Duché de Luxembourg), en sa qualité d'administrateur.

Lequel comparant, ès qualités qu'il agit, a requis le notaire instrumentaire d'acter les statuts d'une société anonyme qu'il déclare constituer comme suit:

Art. 1^{er}. Forme. Il est formé une société anonyme ("la Société") régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg ("les Lois") et par les présents statuts ("les Statuts").

Art. 2. Dénomination. La Société a comme dénomination "RedOak Project D S.A."

Art. 3. Siège social. Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg.

Le siège social peut être transféré (i) à tout autre endroit de la ville de Luxembourg par une décision du Conseil d'Administration et (ii) à tout autre endroit au Grand-Duché de Luxembourg par une décision des actionnaire(s) délibérant comme en matière de modification de Statuts.

Dans l'hypothèse où l'administrateur unique ou le cas échéant le Conseil d'Administration estime que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social sont de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social ou la communication aisée avec ce siège ou entre ce siège et l'étranger ou que de tels événements se sont produits ou sont imminents, la Société pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, demeurera régie par les Lois. Ces mesures provisoires seront prises et portées à la connaissance de tout intéressé par l'administrateur unique ou le cas échéant le Conseil d'Administration.

Art. 4. Objet. La Société a pour objet la prise de participations majoritaires en ce qui concerne le capital social et les droits de vote dans une société de capitaux de droit luxembourgeois ou des sociétés de capitaux dûment constituées ou à constituer conformément aux lois d'un pays de l'Europe (y compris la Russie, la Turquie et Chypre) lesquelles vont directement ou indirectement acquérir, détenir, exploiter, gérer, grever et, selon le cas, vendre, céder, échanger ou autrement transférer des biens immobiliers situés partout en Europe (y compris la Russie, la Turquie et Chypre) et toutes autres formes de placement, l'acquisition par achat, souscription, ou de toute autre manière ainsi que l'aliénation par vente, l'échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs de toutes espèces, l'administration, le contrôle et le développement de telles participations.

La Société peut également être engagée dans les opérations suivantes:

- conclure des emprunts sous toute forme et/ou obtenir toutes formes de moyens de crédit, et procéder à l'émission d'obligations et d'emprunts obligataires;
- avancer, prêter, déposer des fonds ou donner crédit à ses filiales et/ou aux sociétés dans lesquelles elle a un intérêt direct ou indirect, même non substantiel, et/ou aux sociétés appartenant au même groupe de sociétés que la Société ("la Société(s) Apparenté(es)");

Aux fins des présentes, une société est considérée comme appartenant au même groupe de sociétés que la Société, si cette société, directement ou indirectement, détient, contrôle, est contrôlée par ou est sous contrôle commun avec, la Société, que ce soit comme détenteur ultime, trustee ou gardien ou autre fiduciaire.

Une société sera considérée comme contrôlant une autre société si elle détient, directement ou indirectement, tout ou une partie substantielle de l'ensemble du capital social de la société ou dispose du pouvoir de diriger ou d'orienter la gestion et les politiques de l'autre société, que ce soit aux moyens de la détention de titres permettant d'exercer un droit de vote, par contrat ou autrement;

- accorder toutes garanties ou toutes autres formes de sûreté, que ce soit par engagement personnel ou par gage, hypothèque ou charge sur tout ou partie des avoirs (présents ou futurs), ou par l'une et l'autre de ces méthodes, pour l'exécution de tous contrats ou obligations de la Société et/ou de Sociétés Apparentées et d'apporter toute assistance aux Sociétés

Apparentées dans les limites autorisées par les lois luxembourgeoises, il est entendu que la Société n'effectuera aucune opération qui pourrait l'amener à être engagée dans des activités pouvant être considérées comme une activité bancaire.

La Société peut réaliser toutes opérations sur les biens immobiliers situés partout en Europe (y compris la Russie, la Turquie et Chypre), telles que l'achat, la vente, la location, le développement et la gestion de biens immobiliers.

La Société peut procéder à l'acquisition, l'exploitation mondiale, l'aliénation par vente, échange ou toute autre manière, la concession par le biais de licence ou par toute autre moyen légalement admissible de tous droits de propriété intellectuelle et industrielle (y compris mais sans limitation les marques de fabrique et de commerce, brevets, droits d'auteur et droits voisins, dessins et modèles industriels, plans, formules ou procédés secrets, noms de domaine et les logiciels) ainsi que l'usage ou la concession de l'usage d'un équipement industriel, commercial ou scientifique et prendre toutes mesures utiles à la protection de ces droits.

La Société peut, d'une façon générale, prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.

Art. 5. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 6. Capital social. Le capital social de la Société est de 40.000,-GBP représenté par 40.000 actions d'une valeur nominale de 1,-GBP chacune et les droits et obligations fixés par les Statuts.

Le capital peut être modifié à tout moment par une décision des actionnaire(s) délibérant comme en matière de modification de Statuts.

La Société peut procéder au rachat de ses propres Actions par décision du Conseil d'Administration sous réserve de la disponibilité des fonds déterminée par le Conseil d'Administration sur base des Comptes Intérimaires pertinents.

Art. 7. Prime d'émission et primes assimilées. En outre du capital social, un compte prime d'émission dans lequel seront transférées toutes les primes payées sur les actions en plus de la valeur nominale ainsi que des comptes primes assimilées dans la mesure permise par les Lois peuvent être établis.

Parmi les comptes primes assimilées, le Conseil d'Administration est autorisé à recueillir les apports en capitaux propres non rémunérés par des titres des actionnaire(s) existants de la Société ("Capital Contribution").

L'affectation des comptes prime d'émission et primes assimilées peut être utilisée, entre autre, pour régler le prix des actions que la Société a rachetées à ses actionnaire(s), pour compenser toute perte nette réalisée, pour des distributions au (x) actionnaire(s) ou pour affecter des fonds à la Réserve Légale.

Art. 8. Propriété des actions. La Société ne reconnaît qu'un propriétaire par Action. S'il y a plusieurs propriétaires par Action, la Société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

Art. 9. Forme des actions. Les actions de la Société sont nominatives, au porteur, dématérialisées, ou en partie dans plusieurs de ces formes, au choix des actionnaires.

Par dérogation, le Conseil d'Administration peut librement refuser d'émettre des actions dématérialisées en présence d'une demande en dématérialisation.

Par ailleurs, la détention d'actions nominatives de la Société peut être réalisée par une dématérialisation de leur conservation et de leur inscription dans les limites permises par les Lois.

Art. 9.1. Actions nominatives. En présence d'actions nominatives, un registre des actions nominatives sera tenu au siège social de la Société.

Ledit registre énoncera le nom de chaque actionnaire, sa résidence, le nombre d'actions détenues par lui, les montants libérés sur chacune des actions, le transfert d'actions et les dates de tels transferts, ou la conversion des actions au porteur ou en actions dématérialisées.

La propriété de l'action nominative s'établit par une inscription sur le registre des actions nominatives.

Art. 9.2. Actions au porteur. L'action au porteur est signé par les administrateurs conformément aux règles de représentation de la Société et indique (i) la date de l'acte constitutif de la Société et de sa publication, (ii) le montant du capital social, le nombre et la nature de chaque catégorie d'actions, ainsi que la valeur nominale des titres ou la part sociale qu'ils représentent, (iii) la consistance sommaire des apports et les conditions auxquelles ils sont faits, (iv) les avantages particuliers attribués aux fondateurs, (v) la durée de la Société, (vi) le jour, l'heure et la commune où se réunit l'assemblée générale annuelle.

Les actions au porteur sont déposées auprès d'un dépositaire désigné par le Conseil d'Administration, qui ne peut être un actionnaire de la Société.

Une fois déposée, les actions au porteur sont inscrites sur le registre des actions au porteur de la Société tenu par le dépositaire.

Le registre doit mentionner l'identité des actionnaires, le nombre des actions au porteur détenues, la date du dépôt et les dates de cession ou de conversion en action nominatives ou dématérialisées.

La propriété des actions au porteur fait l'objet d'une inscription sur le registre des actions au porteur de la Société.

Les droits afférents aux actions au porteur ne peuvent être exercés qu'en cas de dépôt de l'action au porteur auprès du dépositaire et en cas d'inscription au registre des actions au porteur de la Société de toutes les mentions obligatoires.

Art. 9.3. Actions dématérialisées. L'action dématérialisée est matérialisée par une inscription en compte-titres au nom du titulaire de compte auprès d'un organisme de liquidation, d'un teneur de compte central, d'un teneur de comptes ou d'un teneur de comptes étranger.

Art. 9.4. Conversion des actions. Les détenteurs d'actions nominatives, au porteur ou dématérialisées peuvent, à toute moment, en demander la conversion, à leurs frais, en toutes autres formes, à l'exception des actions dématérialisées qui ne peuvent être qu'exclusivement converties en actions nominatives.

Les détenteurs d'actions doivent notifier à la Société par lettre recommandée avec avis de réception, leur volonté de convertir leurs actions et la Société devra procéder à la dite conversion dans un délai de 30 jours ouvrables à compter de la réception de la notification.

Par dérogation, le Conseil d'Administration peut librement refuser de convertir des actions nominatives ou au porteur en actions dématérialisées en présence d'une demande en dématérialisation.

Art. 10. Transfert des actions. Les actions de la Société sont librement négociables.

Art. 10.1. Actions nominatives. Le transfert des actions nominatives sera opéré par une déclaration de transfert inscrite dans le registre des actions nominatives de la Société, datée et signée par le cédant et le cessionnaire ou par leurs fondés de pouvoirs.

La Société pourra accepter et inscrire dans le registre un transfert qui constate par la correspondance ou d'autres documents établissant l'accord entre le cédant et le cessionnaire.

Art. 10.2. Actions au porteur. Le transfert des actions au porteur est rendue opposable par un constat de transfert inscrit sur le registre des actions au porteur par le dépositaire.

Le dépositaire pourra accepter et inscrire dans le registre des actions au porteur un transfert qui constate par la correspondance ou d'autres documents établissant l'accord entre le cédant et le cessionnaire.

La notification du transfert pour cause de mort est valablement faite à l'égard du dépositaire, s'il n'y a opposition, sur la production de l'acte de décès, du certificat d'inscription et d'un acte de notoriété reçu par le juge de paix ou par un notaire.

Art. 10.3. Actions dématérialisées. La cession s'opère par virement de compte à compte.

Art. 11. Composition du Conseil d'Administration. La Société sera administrée par un Conseil d'Administration composé de trois membres au moins, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires.

Toutefois, lorsque la Société est constituée par un actionnaire unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du Conseil d'Administration peut être limitée à un membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

Les administrateur(s) seront nommés par les actionnaire(s), qui détermineront leur nombre et la durée de leur mandat qui ne pourra excéder six années, respectivement ils peuvent être renommés et peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par une résolution des actionnaire(s).

Art. 12. Pouvoir du Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social de la Société.

Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés en vertu des Lois ou des Statuts (cf. «Pouvoirs Réservés») au (x) actionnaire(s) relèvent de la compétence du Conseil d'Administration.

Par dérogation, les décisions du Conseil d'Administration en relation avec les Pouvoirs Réservés suivants requièrent pour leur validité l'approbation préalable par le(s) actionnaire(s) délibérant de la manière prévue pour la modification des Statuts:

- (i) le changement de la nature ou du champ d'application des activités de la Société ou l'exercice de toute autre activité;
- (ii) l'autorisation d'avoir un montant cumulé des emprunts de la Société à un moment quelconque excédant vingt-cinq pour cent (25%) du montant total à cette date des apports en capital social ou en prime d'émission et primes assimilées de la Société.
- (iii) Le transfert par vente, cession, échange ainsi que toute forme de transfert ou de charge par un engagement personnel, gage, hypothèque, ainsi que toute autre forme de charge sur la totalité ou partie substantielle des actifs de la Société soit par une opération ou une série d'opérations.

Le Conseil d'Administration pourra déléguer ses pouvoirs relatifs à la gestion journalière des affaires de la Société et à la représentation de la Société pour la conduite des affaires, à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, actionnaires ou non, agissant à telles conditions et avec tels pouvoirs que le conseil déterminera.

Art. 13. Représentation. La Société sera engagée vis-à-vis des tiers soit par la signature individuelle de l'administrateur unique soit si le Conseil d'Administration est composé de trois membres ou plus par la signature conjointe de deux administrateurs.

La Société sera également engagée vis-à-vis des tiers par la signature conjointe ou par la signature individuelle de toute personne à qui ce pouvoir de signature aura été délégué par le Conseil d'Administration, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

Art. 14. Réunions du Conseil d'Administration. Le Conseil de d'Administration nommera parmi ses membres un président et pourra nommer un secrétaire qui n'a pas besoin d'être lui-même administrateur responsable de la tenue des procès-verbaux du Conseil d'Administration.

Le Conseil de d'Administration se réunira sur convocation du président ou de deux (2) de ses membres, au lieu et date indiqués dans la convocation.

Si tous les membres du Conseil d'Administration sont présents ou représentés à une réunion et s'ils déclarent avoir été dûment informés de l'ordre du jour de la réunion, celle-ci peut se tenir sans convocation préalable.

Un administrateur peut également renoncer à sa convocation à une réunion, soit avant soit après la réunion, par écrit en original, par fax ou par e-mail.

Des convocations écrites séparées ne sont pas requises pour les réunions qui sont tenues aux lieux et date indiqués dans un agenda de réunions adopté à l'avance par le Conseil de d'Administration.

Le Président présidera toutes les réunions du Conseil d'Administration, mais en son absence le Conseil d'Administration désignera un autre membre du Conseil d'Administration comme président pro tempore par un vote à la majorité des administrateurs présents ou représentés à cette réunion.

Tout administrateur peut se faire représenter aux réunions du Conseil d'Administration en désignant par un écrit, transmis par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit, un autre administrateur comme son mandataire.

Tout membre du Conseil d'Administration peut représenter un ou plusieurs autres membres du Conseil d'Administration.

Un ou plusieurs administrateurs peuvent prendre part à une réunion par conférence téléphonique, visioconférence ou tout autre moyen de communication similaire permettant ainsi à plusieurs personnes y participant de communiquer simultanément les unes avec les autres.

Une telle participation sera considérée équivalente à une présence physique à la réunion.

En outre, une décision écrite, signée par tous les administrateurs, est régulière et valable de la même manière que si elle avait été adoptée à une réunion du Conseil d'Administration dûment convoquée et tenue.

Une telle décision pourra être consignée dans un seul ou plusieurs écrits séparés ayant le même contenu et signé par un ou plusieurs administrateurs.

Le Conseil d'Administration ne pourra valablement délibérer que si au moins la moitié (1/2) des administrateurs en fonction est présente ou représentée.

Les décisions seront prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à cette réunion.

Art. 15. Rémunération et débours. Sous réserve de l'approbation des actionnaire(s), les administrateur(s) peuvent recevoir une rémunération pour leur gestion de la Société et être remboursés de toutes les dépenses qu'ils auront exposées en relation avec la gestion de la Société ou la poursuite de l'objet social de la Société.

Art. 16. Conflit d'intérêts. Si un ou plusieurs administrateurs ont ou pourraient avoir un intérêt personnel dans une transaction de la Société, cet administrateur devra en aviser les autres administrateur(s) et il ne pourra ni prendre part aux délibérations ni émettre un vote sur une telle transaction.

Dans le cas d'un administrateur unique, il est seulement fait mention dans un procès-verbal des opérations intervenues entre la Société et son administrateur ayant un intérêt opposé à celui de la Société.

Les dispositions des alinéas qui précèdent ne sont pas applicables lorsque (i) l'opération en question est conclue à des conditions normales et (ii) si elle tombe dans le cadre des opérations courantes de la Société.

Aucun contrat ni autre transaction entre la Société et d'autres sociétés ou entreprises ne sera affecté ou invalidé par le simple fait qu'un ou plusieurs administrateurs ou tout fondé de pouvoir de la Société y a un intérêt personnel, ou est administrateur, collaborateur, membre, actionnaire, fondé de pouvoir ou employé d'une telle société ou entreprise.

Art. 17. Responsabilité des administrateurs(s). Les administrateurs n'engagent, dans l'exercice de leurs fonctions, pas leur responsabilité personnelle lorsqu'ils prennent des engagements au nom et pour le compte de la Société.

Art. 18. Commissaire(s) aux comptes. Hormis lorsque conformément aux Lois les comptes sociaux doivent être vérifiés par un réviseur d'entreprises indépendant, les affaires de la Société et sa situation financière peuvent être contrôlés par un ou plusieurs commissaires aux comptes qui n'ont pas besoin d'être eux-mêmes actionnaire(s).

Les réviseur(s) d'entreprises indépendant(s) et les commissaire(s) aux comptes seront nommés par les actionnaire(s) qui détermineront leur nombre et la durée de leur mandat, respectivement leur mandat peut être renouvelé et ils peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par une résolution des associé(s) sauf dans les cas où le réviseur d'entreprises indépendant ne peut seulement, par dispositions des Lois, être révoqué pour motifs graves.

Art. 19. Actionnaire(s). Les actionnaires exercent les pouvoirs qui leur sont dévolus par les Lois et les Statuts.

Si la Société ne compte qu'un seul actionnaire, celui-ci exerce les pouvoirs prémentionnés conférés à l'assemblée générale des actionnaires.

Art. 20. Assemblée générale annuelle. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra au siège social de la Société, ou à tout autre endroit qui sera fixé dans l'avis de convocation, le dernier vendredi du mois de Juin à 11.00 heures.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable qui suit.

L'assemblée générale annuelle pourra se tenir à l'étranger, si le Conseil d'Administration constate souverainement que des circonstances exceptionnelles le requièrent.

Art. 21. Assemblées générales. Les décisions des actionnaire(s) sont prises en assemblée générale tenue au siège social ou à tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg sur convocation conformément aux conditions fixées par les Lois et les Statuts du Conseil d'Administration, subsidiairement, des commissaire(s) aux comptes, ou plus subsidiairement, des actionnaire(s) représentant au moins dix pour cent (10%) du capital social.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés à une assemblée générale et s'ils déclarent avoir été dûment informés de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci peut se tenir sans convocation préalable.

Tous les actionnaires sont en droit de participer et de prendre la parole à toute assemblée générale.

Les détenteurs d'actions dématérialisées peuvent accéder à toute assemblée générale et exercer leurs droits uniquement s'ils détiennent leurs actions au plus tard le quatorzième jour précédant l'assemblée à 24 heures, heure de Luxembourg.

Un actionnaire peut désigner par écrit, transmis par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit, un mandataire qui n'a pas besoin d'être lui-même actionnaire.

Un ou plusieurs actionnaires peuvent prendre part à une assemblée générale par conférence téléphonique, visioconférence ou tout autre moyen de communication similaire permettant ainsi à plusieurs personnes y participant de communiquer simultanément les unes avec les autres. Ce ou ces actionnaires sont réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité à l'assemblée.

Chaque action donne droit à un vote.

Lors de toute assemblée générale autre qu'une assemblée générale convoquée en vue de la modification des Statuts ou du vote de décisions dont l'adoption est soumise aux conditions de quorum et de majorité exigées pour une modification des Statuts, les résolutions seront adoptées par les actionnaires à la majorité simple, indépendamment du nombre d'actions représentées, chaque action donnant droit à un vote.

Lors de toute assemblée générale convoquée en vue de la modification des Statuts ou du vote de décisions dont l'adoption est soumise aux conditions de quorum et de majorité exigées pour une modification des Statuts, le quorum sera d'au moins la moitié (1/2) du capital social et les résolutions seront adoptées par les actionnaires représentant au moins les deux tiers (2/3) des votes exprimés.

Si ce quorum n'est pas atteint, les actionnaires peuvent être convoqués à une seconde assemblée générale et les résolutions seront alors adoptées sans condition de quorum par les actionnaires représentant au moins les deux tiers (2/3) des votes exprimés.

Art. 22. Exercice social. L'exercice social de la Société commence le premier avril et s'achève le trente et un mars de chaque année.

Art. 23. Comptes sociaux. A la clôture de chaque exercice social, les comptes sont arrêtés et le Conseil d'Administration dresse l'inventaire des éléments de l'actif et du passif, le bilan ainsi que le compte de résultats conformément aux Lois afin de les soumettre aux actionnaire(s) pour approbation.

Tout actionnaire ou son mandataire peut prendre connaissance des documents comptables au siège social.

Art. 24. Réserve légale. L'excédent favorable du compte de résultats, après déduction des frais généraux, coûts, amortissements, charges et provisions constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net, il sera prélevé au moins cinq pour cent (5%) qui seront affectés, chaque année, à la réserve légale («la Réserve Légale») dans le respect de l'article 72 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales (telle que modifiée).

Cette affectation à la Réserve Légale cessera d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la Réserve Légale atteindra dix pour cent (10%) du capital social.

Art. 25. Affectations des bénéfices. Après affectation à la Réserve Légale, les actionnaire(s) décident de l'affectation du solde du bénéfice net par versement de la totalité ou d'une partie du solde à un compte de réserve, en le reportant à nouveau ou en le distribuant le cas échéant avec les bénéfices reportés et les réserves distribuables aux actionnaire(s).

Les actionnaires par décision prise en assemblée générale des actionnaires, peuvent décider de distribuer un dividende étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent jamais excéder le montant des bénéfices nets du dernière exercice clos augmenté des bénéfices reportés ainsi que des prélèvements effectuées sur les réserves disponibles à cet effet et diminué des pertes reportées ainsi que des sommes à porter en réserve en vertu des Lois ou des Statuts.

Le Conseil d'Administration peut décider de distribuer un acompte sur dividende sur base d'un état comptable préparé par eux duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer

en tant qu'acompte sur dividende ne peuvent jamais excéder le montant total des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice dont les comptes annuels ont été approuvés, augmenté des bénéfices reportés ainsi que prélèvements effectués sur les réserves disponibles à cet effet et diminué des pertes reportées ainsi que des sommes à porter en réserve en vertu des Lois ou des Statuts.

Les réviseur(s) d'entreprises indépendant(s) ou les commissaire(s) aux comptes dans leur rapport au Conseil d'Administration vérifieront si les conditions pour la distribution d'un acompte sur dividende ont été remplies.

En cas de déclaration d'un dividende ou d'un acompte sur dividende, chaque action donne droit à une même proportion dans le montant distribué.

La prime d'émission et les primes assimilées peuvent être distribuées aux actionnaires par décision prise en assemblée générale des actionnaires conformément aux dispositions établies ci-avant.

Les dividendes, les acomptes sur dividendes ou les distributions de la prime d'émission et des primes assimilées déclarés en numéraire peuvent être payés en toutes devises choisies par le Conseil d'Administration et pourront être payés en temps et lieu qu'il appartiendra de déterminer par le Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration, peut décider du cours de change applicable à la conversion des dividendes, des acomptes sur dividendes ou des distributions de la primes d'émission et des primes assimilées en la devise de leur paiement. Un dividende déclaré mais non payé sur une Action pendant cinq (5) ans, ne pourra par la suite plus être réclamé par le propriétaire d'une telle Action, de sorte qu'il sera perdu pour celui-ci, et sera acquis à la Société. Aucun intérêt ne sera payé sur les dividendes, les acomptes sur dividendes ou les distributions de la prime d'émission et des primes assimilées déclarés et non réclamés qui seront détenus par la Société pour le compte des détenteurs d'Actions.

Art. 26. Dissolution et liquidation. La Société peut être dissoute par une décision des actionnaire(s) délibérant comme en matière de modification de Statuts.

Au moment de la dissolution, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, actionnaires ou non, nommés par les actionnaire(s) qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Un actionnaire unique peut décider de dissoudre la Société et de procéder à sa liquidation en prenant personnellement à sa charge tous les actifs et passifs, connus et inconnus, de la Société.

Après paiement de toutes les dettes et charges de la Société, y compris les frais de liquidation, le produit net de liquidation sera réparti entre les actionnaire(s).

Les liquidateur(s) peuvent procéder à la distribution d'acomptes sur produit de liquidation sous réserve de provisions suffisantes pour payer les dettes impayées à la date de la distribution

Art. 27. Disposition finale. Toutes les matières qui ne sont pas régies par les Statuts seront réglées conformément aux Lois, en particulier à la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales (telle que modifiée).

Disposition transitoire

Par exception, le premier exercice social commence le jour de la constitution et s'achève le 31 mars 2016.

La première assemblée générale annuelle se tiendra en l'an 2016.

Souscription et libération

Le comparante a souscrit un nombre d'actions de la Société et a libéré en espèces les montants suivants:

Actionnaires	Capital souscrit	Capital libéré	Nombre d'actions
RedOak Property S.A. prénommée	40.000,- GBP	40.000,- GBP	40.000 actions
Total	40.000,- GBP	40.000,- GBP	40.000 actions

La preuve de la contribution a été donnée au notaire par un certificat de blocage des fonds, de sorte que le montant de 40.000,-GBP est à présent à la disposition de la Société.

Ledit certificat, après avoir été signé "ne varietur" par le mandataire du souscripteur et le notaire soussigné, restera attaché au présent acte pour être enregistré avec lui.

Déclaration - Evaluation

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du dix août mil neuf cent quinze sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, sont approximativement estimés à la somme de mille sept cents euros.

Assemblée générale extraordinaire

Immédiatement après la constitution de la Société, le comparant précité, représentant l'intégralité du capital social, exerçant les pouvoirs de l'assemblée a pris les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à un et celui des commissaires aux comptes à un.

2. A été désigné comme administrateur unique M. Charles Duro né le 5 juin 1958 à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg) et demeurant professionnellement à L-1325 Luxembourg, 3, rue de la Chapelle (Grand-Duché de Luxembourg).

3. A été désigné comme commissaire aux comptes la FIDUCIAIRE GRAND DUCALE S.A., ayant son siège social à L-1510 Luxembourg, 60, Avenue de la Faïencerie (Grand-Duché de Luxembourg), R.C.S.L. B 56.682.

4. L'adresse de la Société est fixée à L-1114 Luxembourg, 10, rue Nicolas Adames (Grand-Duché de Luxembourg).

5. La durée du mandat des administrateurs et du commissaire aux comptes sera de six ans et prendra fin à l'assemblée générale des actionnaires qui se tiendra en l'an 2020, sauf si une assemblée générale des actionnaires en décide autrement.

Le notaire soussigné, qui comprend et qui parle anglais, constate par les présentes, qu'à la requête du (des) comparant (s), le présent procès-verbal est rédigé en langue anglaise suivi d'une traduction française. A la requête du (des) même(s) comparant(s) et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au(x) comparant(s), connue du notaire instrumentaire selon le cas par son nom ou sa dénomination et son siège social, lequel (lesquels) comparant(s) a (ont) signé avec Nous notaire la présente minute.

signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: L. Bonifazzi, Moutrier Blanche.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 28 août 2015. Relation: EAC/2015/20024. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur ff. (signé): Monique HALSDORF.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Esch-sur-Alzette, le 03 septembre 2015.

Référence de publication: 2015148613/681.

(150162598) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2015.

AB Capital S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5619 Mondorf-les-Bains, 5, rue John Gruen.

R.C.S. Luxembourg B 178.832.

Die Hauptversammlung hat am 31. August 2015 beschlossen:

- Die Gesellschaft Kohnen & Associés, Sàrl, 62 Avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg mit sofortiger Wirkung von ihrem Amt als Rechnungskommissar abzuberufen.

- Die Gesellschaft EUROPEAN AUDIT, 11, Rue Hiel, L-7390 Blaschette, R.C.S. Luxemburg B50956, wird mit sofortiger Wirkung bis zur Hauptversammlung, die über das Geschäftsjahr, das am 31.12.2020 endet, entscheidet, zum Commissaire aux Comptes ernannt.

Référence de publication: 2015148096/13.

(150162343) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2015.

Business Free, Société Anonyme.

Siège social: L-8440 Steinfort, 48, rue de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 154.076.

Extrait de l'assemblée générale ordinaire tenue en date du 18 juin 2015

L'Assemblée générale décide de renouveler le mandat du Commissaire aux comptes Compliance & Control, 6, Place de Nancy, L-2212 Luxembourg, R.C.S. B 172.482.

Son mandat viendra à échéance lors de l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2021.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 août 2015.

Pour la société

Référence de publication: 2015148163/14.

(150162866) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2015.

Abe Moussera SPF S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-8832 Rombach-Martelange, 31, rue Belle-vue.

R.C.S. Luxembourg B 101.462.

Les comptes annuels au 31.12.2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 septembre 2015.

FIDUCIAIRE FERNAND FABER

Signature

Référence de publication: 2015148097/12.

(150162458) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2015.

ABF St James Park S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 14.500,00.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 131.098.

DISSOLUTION

In the year two thousand and fifteen, on the twenty-eighth day of August.

Before Us Maître Jean SECKLER, notary, residing in Junglinster, Grand-Duchy of Luxembourg,

There appeared:

AB FOODS LUXEMBOURG S.à r.l., a company validly existing as a private limited liability company (société à responsabilité limitée) under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, with registered office at 16, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 89.457,

duly represented by Mr. Giuseppe CAFIERO, lawyer, residing professionally at Luxembourg, by virtue of power of attorney given under private seal in Luxembourg, on August 25, 2015.

Copy of the said power of attorney, after having been signed “ne varietur” by the proxy holder and the undersigned notary, will remain attached to the present deed in order to be submitted together with it to the registration authorities.

The appearing party, represented as here above stated, has requested the undersigned notary to record the following:

1) that the company ABF ST JAMES PARK S.à r.l., a company validly existing as a private limited liability company (société à responsabilité limitée) under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, with registered office at 16, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 131.098, was incorporated by a deed of Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg, on 16 August 2007, published in the Luxembourg Official Gazette (Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations) number 2171 on 2 October 2007, whose articles of association have been amended several time and for the last time pursuant to a deed of Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg, on August 25, 2015, not yet published with the Luxembourg Official Gazette (Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations) (the “Company”);

2) that the corporate capital of the Company amounts to fourteen five hundred thousand United State Dollars (USD 14,500.-) represented by two million nine thousand nine hundred seventy-six (2,009,976) corporate units without designation of par value, which have been fully paid up;

3) that it is the sole member of the Company;

4) that the activity of the Company has ceased;

5) that, in its capacity as sole member, it has resolved to proceed to the anticipatory and immediate dissolution of the Company with effect as of the date of the present deed and to put the Company into liquidation;

6) that it appoints itself as liquidator of the Company and will have full powers to sign, execute and deliver any acts and any documents, to make any declaration and to do anything necessary or useful so as to bring into effect the purposes of this act;

7) that it renounces to the establishment of a liquidator’s report;

8) that, in its capacity as liquidator of the Company and based on the liquidation accounts of the Company as of August 28, 2015 it states that all the liabilities of the Company, including the liabilities arising from the liquidation of the Company, have been paid or duly funded;

a copy of the liquidation accounts, after having been signed “ne varietur” by the proxyholder and the undersigned notary, will remain attached to the present deed in order to be submitted together with the deed to the registration authorities;

9) that it furthermore states that should liabilities of the Company, presently unknown, remain unpaid or non-funded as at the date of the present deed, it undertakes to pay them when due;

10) that it is vested with all the assets of the Company and undertakes to settle all and any liabilities of the Company, known or unknown as at the date of the present deed;

11) that, following the above-mentioned resolutions, the liquidation of the Company is to be considered completed and closed with effect as of the date of the present deed;

12) that it shall be proceeded with the cancellation of all the corporate units of the Company;

13) that full discharge is granted to the managers of the Company with respect to their entire mandate as managers of the Company up to the date of the present deed;

14) that all books and documents of the Company shall be kept for the legal duration of five years at the registered office of the Company located at 16, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg.

Costs

The costs, fees and expenses, which the Company incurs in relation with the present deed are estimated at approximately EUR 1,000.-

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that, on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing party, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the proxy-holder of the appearing parties, acting as said before, known to the notary by name, first name, civil status and residence, the said proxy-holder has signed with the undersigned notary the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le vingt-huitième jour du mois d'août.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

AB FOODS LUXEMBOURG S.à r.l., une société dûment constituée sous la forme d'une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 16, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 89.457,

ici dûment représentée par Maître Giuseppe CAFIERO, avocat à la Cour, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privée donnée à Luxembourg le 25 août 2015.

Copie de ladite procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Ladite partie comparante, représentée comme indiqué ci-avant, a requis le notaire soussigné d'acter ce qui suit:

1) que la société ABF ST JAMES PARK S.à r.l., une société dûment constituée sous la forme d'une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 16, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 131.098, a été constituée selon acte reçu par Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, le 16 août 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2171 du 2 octobre 2007, lesquels statuts ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois par acte reçu par Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 25 Août 2015, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (la «Société»);

2) que le capital social de la Société s'élève à quatorze mille cinq cents Dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 14.500,-) représenté par deux millions neuf milles neuf cent soixante-seize (2.009.976) parts sociales sans désignation de valeur nominale, intégralement libérées;

3) qu'elle est l'associé unique de la Société;

4) que l'activité de la Société a cessé;

5) qu'en sa qualité d'associé unique, elle a décidé de procéder à la dissolution anticipée et immédiate de la Société avec effet en date du présent acte et de mettre la Société en liquidation;

6) qu'elle se désigne elle-même liquidateur de la Société et aura tous pouvoirs pour signer, exécuter et délivrer tous actes et documents, de faire toute déclaration et prendre toute mesure nécessaire ou utile pour la réalisation de l'objet de cet acte;

7) qu'elle renonce à l'établissement d'un rapport de liquidateur;

8) qu'en sa qualité de liquidateur de la Société et au vu des comptes de liquidation de la Société au 28 Août 2015, elle déclare que tout le passif de la Société, y compris le passif lié à la liquidation de la Société, est réglé ou dûment provisionné;

une copie comptes de liquidation après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire et par le notaire soussigné, restera annexée au présent acte, pour être enregistrée en même temps auprès de l'administration de l'enregistrement;

9) que dans l'hypothèse où subsisteraient des dettes de la Société non répertoriées qui n'auraient pas été payées ou provisionnées en date du présent acte, elle s'engage à les payer dès lors que ces dettes seraient effectivement dues;

10) qu'elle est investie de l'intégralité de l'actif de la Société et déclare prendre à sa charge l'intégralité du passif de la Société, connu ou non en date du présent acte;

11) que, suite aux résolutions retranscrites ci-avant, la liquidation de la Société est considérée comme accomplie et clôturée avec effet en date du présent acte;

12) qu'il y a lieu dès lors de procéder à l'annulation de toutes les parts sociales de la Société;

13) que les gérants de la Société se voient accorder décharge pleine et entière pour l'exercice de l'intégralité de leur mandat de gérant de la Société et ce, jusqu'à la date du présent acte;

14) que tous les livres et documents de la Société devront être conservés pendant la durée légale de cinq ans au siège social de la Société situé au 16, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg.

Frais, Évaluation

Les frais, coûts, rémunérations et charges de quelque nature que ce soit, incombant à la Société en raison du présent acte, sont estimés approximativement à 1.000,- EUR

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et français, déclare par les présentes, qu'à la requête de la partie comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête de la même partie comparante, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la personne comparante, celle-ci a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: Giuseppe CAFIERO, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher Actes Civils, le 01 septembre 2015. Relation GAC/2015/7403. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Référence de publication: 2015148098/124.

(150162237) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2015.

Afham Gestion Immobilière S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 29.690.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015148101/10.

(150162415) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2015.

AS24 Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 310, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 53.072.

Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration du 1^{er} août 2014 - 16h00

Conformément à l'article 60 de la loi sur les sociétés commerciales et à l'article 6 des statuts, le Conseil d'Administration, après avoir constaté que tous les membres étaient présents, a décidé à l'unanimité des voix d'élire Monsieur Thomass Strauss, Monsieur Strauss, Goethestrasse 45a, 1654 Glienicke - Allemagne en tant qu'Administrateur-Délégué avec tous pouvoirs d'engager la société par sa seule signature,

Le mandat de cet Administrateurs-Délégué, prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2020.

Ce conseil d'Administration accepte la démission de Monsieur François Vanverts de son poste d'Administrateur-Délégué.

Luc André-Bourguignon / Bruno Daude-Lagrange / Thomas Strauss.

Référence de publication: 2015148120/16.

(150162050) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2015.

AK Partners S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8399 Windhof, 20, rue de l'Industrie.
R.C.S. Luxembourg B 155.268.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015148102/10.

(150162213) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2015.

Akwaba Inc S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 1, boulevard de la Foire.
R.C.S. Luxembourg B 151.351.

Je vous informe de ma démission de mon mandat de Gérant de catégorie A du Conseil de Gérance de la société Akwaba INC S.à r.l. avec effet au 28 août 2015.

Luxembourg, le 28 août 2015.

MORANDINI Alberto.

Référence de publication: 2015148103/10.

(150162793) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2015.

Akwaba Inc S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 1, boulevard de la Foire.
R.C.S. Luxembourg B 151.351.

Je vous informe de ma démission de mon mandat de Gérant de catégorie A du Conseil de Gérance de la société Akwaba INC S.à r.l. avec effet au 28 août 2015.

Luxembourg, le 28 août 2015.

HENRY Geoffrey.

Référence de publication: 2015148104/10.

(150162793) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2015.

BFF Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 195.343.

In the year two thousand and fifteen, on the fourteenth day of July,
before us Maître Marc Loesch, notary, residing in Mondorf-les-Bains, Grand Duchy of Luxembourg,
there appeared:

BFF Lux Holdings S.à r.l., a société à responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having a share capital of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-), having its registered office at 25C, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 196716 (the "Shareholder"),

hereby represented by Me Mélody Brunot, lawyer, residing professionally in Luxembourg,
by virtue of a proxy under private seal given on 14 July 2015.

The said proxy shall be annexed to this deed.

The Shareholder has requested the undersigned notary to record that the Shareholder is the sole shareholder of BFF Luxembourg S.à r.l., a société à responsabilité limitée governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having a share capital of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-), with registered office at 25C, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated following a deed of the undersigned notary, dated 6 March 2015, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1108 of 28 April 2015 and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 195.343 (the "Company"). The articles of incorporation of the Company have not yet been amended.

The Shareholder, represented as above mentioned, having recognised to be duly and fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

137707

Agenda

1 To amend article 3 of the articles of association of the Company relating to the corporate object of the Company, which shall read as follows:

“The object of the Company is the direct or indirect acquisition, holding and disposal of interests in Banca Farmafactoring S.p.A., a company incorporated and organized under the laws of Italy, currently having its registered office at Via Domenichino No. 5, Milan, and registered with the Register of Companies of Milan under No 07960110158, as well as the administration, development and management of such interests, but shall exclude the direct direction and coordination (direzione e coordinamento as defined under Italian law) by the Company over Banca Farmafactoring S.p.A.

The Company may not provide loans, credits, collect deposits and/or perform other financing or banking activities in any other kind or form or grant guarantees or security in any other kind or form, except in favour of the companies and undertakings forming part of the group of which the Company is a member.

The Company may borrow in any kind or form and privately issue bonds, notes or any other debt instruments as well as warrants or other share subscription rights.

In a general fashion, the Company may carry out any commercial, industrial or financial operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.”

2 Miscellaneous.

has requested the undersigned notary to record the following resolution:

Sole resolution

The Shareholder resolved to amend article 3 of the articles of association of the Company relating to the corporate object of the Company, which shall read as follows:

“The object of the Company is the direct or indirect acquisition, holding and disposal of interests in Banca Farmafactoring S.p.A., a company incorporated and organized under the laws of Italy, currently having its registered office at Via Domenichino No. 5, Milan, and registered with the Register of Companies of Milan under No 07960110158, as well as the administration, development and management of such interests, but shall exclude the direct direction and coordination (direzione e coordinamento as defined under Italian law) by the Company over Banca Farmafactoring S.p.A.

The Company may not provide loans, credits, collect deposits and/or perform other financing or banking activities in any other kind or form or grant guarantees or security in any other kind or form, except in favour of the companies and undertakings forming part of the group of which the Company is a member.

The Company may borrow in any kind or form and privately issue bonds, notes or any other debt instruments as well as warrants or other share subscription rights.

In a general fashion, the Company may carry out any commercial, industrial or financial operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.”

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at one thousand two hundred euro (EUR 1,200.-).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same person and in case of divergences between the English and the French texts, the English text will prevail.

Whereupon, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day referred to at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing person, known to the undersigned notary by surname, first name, civil status and residence, such proxyholder signed together with the undersigned notary, this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le quatorzième jour du mois de juillet,

par devant nous Maître Marc Loesch, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, Grand-Duché de Luxembourg,

a comparu:

BFF Lux Holdings S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par le droit luxembourgeois, ayant un capital social de douze mille cinq cents euro (EUR 12.500,-), dont le siège social est au 25C, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 196716 (l'“Associé”),

représentée par Maître Mélody Brunot, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée en date du 14 juillet 2015,

La prédite procuration restera annexée aux présentes.

L'Associé a requis le notaire instrumentant d'acter que l'Associé est l'unique associé de BFF Luxembourg S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par le droit luxembourgeois, ayant un capital social de douze mille cinq cents euro

(EUR 12.500,-), dont le siège social est au 25C, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, constituée suivant acte du notaire instrumentant en date du 30 septembre 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1108 du 28 avril 2015, et enregistrée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 195.343 (la «Société»). Les statuts de la Société n'ont pas encore été modifiés.

L'Associé, représenté comme ci-dessus indiqué, reconnaissant avoir été dûment et pleinement informé des décisions à intervenir sur base de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour

1 Modification de l'article 3 des statuts de la Société relatif à l'objet social de la Société, qui sera rédigé comme suit:

«La Société a pour objet l'acquisition, la détention et la cession de participations, de manière directe ou indirecte, dans Banca Farmafactoring S.p.A., une société constituée et régie par le droit italien, ayant actuellement son siège social à Via Domenichino No. 5, Milan, et immatriculée au Registre des Sociétés de Milan sous le No 07960110158, ainsi que l'administration, la gestion et la mise en valeur de ces participations, mais ne comprend pas la direction et la coordination directes (direzione e coordinamento tel que défini dans la loi italienne) par la Société sur Banca Farmafactoring S.p.A..

La Société ne peut fournir des prêts, crédits, collecter des dépôts et/ou exercer des activités de financements ou bancaires sous quelque forme que ce soit ou consentir des garanties ou sûretés sous quelque forme que ce soit, si ce n'est au profit de sociétés et d'entreprises faisant partie du groupe de sociétés dont la Société fait partie.

La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit et procéder à l'émission privée d'obligations, de billets à ordre ou tout autre instrument de dettes ainsi que des bons de souscription ou tout autre droit de souscription d'actions.

D'une façon générale, la Société peut effectuer toute opération commerciale, industrielle ou financière qu'elle estime utile à l'accomplissement et au développement de son objet.»

2 Divers.

a requis le notaire soussigné d'acter la résolution suivante:

Résolution unique

L'Associé a décidé de modifier l'article 3 des statuts de la Société relatif à l'objet social de la Société, qui sera rédigé comme suit:

«La Société a pour objet l'acquisition, la détention et la cession de participations, de manière directe ou indirecte, dans Banca Farmafactoring S.p.A., une société constituée et régie par le droit italien, ayant actuellement son siège social à Via Domenichino No. 5, Milan, et immatriculée au Registre des Sociétés de Milan sous le No 07960110158, ainsi que l'administration, la gestion et la mise en valeur de ces participations, mais ne comprend pas la direction et la coordination directes (direzione e coordinamento tel que défini dans la loi italienne) par la Société sur Banca Farmafactoring S.p.A..

La Société ne peut fournir des prêts, crédits, collecter des dépôts et/ou exercer des activités de financements ou bancaires sous quelque forme que ce soit ou consentir des garanties ou sûretés sous quelque forme que ce soit, si ce n'est au profit de sociétés et d'entreprises faisant partie du groupe de sociétés dont la Société fait partie.

La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit et procéder à l'émission privée d'obligations, de billets à ordre ou tout autre instrument de dettes ainsi que des bons de souscription ou tout autre droit de souscription d'actions.

D'une façon générale, la Société peut effectuer toute opération commerciale, industrielle ou financière qu'elle estime utile à l'accomplissement et au développement de son objet.»

Frais

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature payable par la Société en raison du présent acte sont évalués à mille deux cents euros (EUR 1.200,-).

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande de la comparante ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande de la même comparante, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connu du notaire soussigné par ses nom, prénom usuel, état et demeure, ledit mandataire a signé avec, le notaire soussigné, le présent acte.

Signé: M. Brunot, M. Loesch.

Enregistré à Grevenmacher A.C., le 17 juillet 2015. GAC/2015/6103. Reçu soixante-quinze euros. 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Pour expédition conforme,

Mondorf-les-Bains, le 3 septembre 2015.

Référence de publication: 2015148143/132.

(150162750) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2015.

Akwaba Inc S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 1, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 151.351.

Je vous informe de ma démission de mon mandat de Gérant de catégorie A du Conseil de Gérance de la société Akwaba INC S.à r.l. avec effet au 28 août 2015.

Luxembourg, le 28 août 2015.

EMOND Valérie.

Référence de publication: 2015148105/10.

(150162793) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2015.

Alpha Investor Services Management, Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 21, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 165.086.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015148108/9.

(150162468) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2015.

Amflux Distribution S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5445 Schengen, 56, route du Vin.

R.C.S. Luxembourg B 176.449.

Le Bilan au 31 décembre 2014 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 septembre 2015.

MUNIER Delphine.

Référence de publication: 2015148110/10.

(150162193) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2015.

Aramon S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8008 Strassen, 130, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 156.715.

EXTRAIT

Il résulte d'une décision prise par le conseil d'administration de la Société en date du 5 juin 2015 que:

FIDUCIAIRE INTERCOMMUNAUTAIRE SARL, une société à responsabilité limitée ayant son siège social à L-8008 STRASSEN, 130, route d'Arlon, enregistrée au Registre de commerce et des sociétés du Luxembourg sous le numéro B. 67 480

A été nommée en qualité d'agent dépositaire des actions et titres représentatifs d'actions au porteur émises par la Société, conformément à la loi luxembourgeoise du 28 juillet 2014, entrée en vigueur le 18 août 2014, relative à l'immobilisation des actions et parts au porteur.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2015148112/18.

(150162477) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2015.

BCS Multifiz S.C.A., SICAV-SIF, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 170.818.

Les comptes annuels au 31.12.2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 septembre 2015.

Pour: BCS MULTIFIZ S.C.A. SICAV SIF

Société Anonyme sous la forme de SICAV – Fonds d'Investissement Spécialisé

Experta Luxembourg

Société anonyme

Référence de publication: 2015148138/15.

(150162396) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2015.

FXFlat Academy S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6783 Grevenmacher, 31, Op der Heckmill.

R.C.S. Luxembourg B 166.482.

Im Jahre zweitausendfünfzehn,

Den vierten August,

Vor dem unterzeichneten Notar Carlo GOEDERT, mit dem Amtswohnsitz zu Düdelingen,

Sind erschienen:

1) Herr Rafael NEUSTADT, Geschäftsführer, geboren am 22. Juli 1975, wohnhaft in D-40549 Düsseldorf, Berzeliustrasse 13;

2) Herr Michael HEYDER, Geschäftsführer, geboren am 18. Januar 1963, wohnhaft in D-40882 Ratingen, Am Waldfriedhof 6;

3) Herr Martin KRÜGER, Geschäftsführer, geboren am 20. September 1965, wohnhaft in D-40878 Ratingen, Bahnstrasse 5;

hier vertreten durch Herrn Philippe STANKO, Privatangestellter, berufensässig in Grevenmacher, aufgrund einer Vollmacht unter Privatschrift,

welche Vollmacht, nach „ne varietur“ Unterzeichnung durch den Bevollmächtigten und den amtierenden Notar, gegenwärtiger Urkunde als Anlage beigefügt bleibt, um mit derselben formalisiert zu werden,

Welche Komparenten erklären zu handeln in ihrer Eigenschaft als einzige Gesellschafter der Gesellschaft mit beschränkter Haftung FXFlat Academy S.à r.l., mit Sitz in L-2163 Luxemburg, 11, avenue Monterey, eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg unter der Nummer B 166 482, gegründet gemäss Urkunde aufgenommen durch den in Luxemburg amtierenden Notar Henri HELLINCKX, am 20. Januar 2012, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, Nummer 666 vom 13. März 2012.

Sodann erklären die alleinigen Gesellschafter, handelnd an Stelle einer ausserordentlichen Gesellschafterversammlung, folgenden Beschluss zu fassen:

Einzigiger Beschluss

Die Gesellschafterversammlung beschließt, den Gesellschaftssitz von 2163 Luxemburg, 11, avenue Monterey, nach L-6783 Grevenmacher, 31, Op der Heckmill, zu verlegen und Artikel vier (4), erster Absatz, der Satzung abzuändern, zwecks Anpassung der Satzung an diesen Beschluss, um dieser Bestimmung folgenden Wortlaut zu geben:

„ **Art. 4. Erster Absatz.** Der Sitz der Gesellschaft ist in Grevenmacher. Der Sitz der Gesellschaft kann durch Beschluss der Geschäftsführer an jeden anderen Ort innerhalb der Gemeinde verlegt werden. Er kann in irgendeine andere Ortschaft des Großherzogtums Luxemburg durch außerordentlichen Beschluss der Gesellschafter verlegt werden.“

Die Kosten und Honorare der gegenwärtigen Urkunde sind zu Lasten der Gesellschaft.

WORÜBER URKUNDE, Aufgenommen wurde in Grevenmacher, Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung alles Vorstehenden an den dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannten Bevollmächtigten der Komparenten, hat derselbe gegenwärtige Urkunde mit Uns Notar unterschrieben.

Signé: P. STANKO, C. GOEDERT.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 07 août 2015. Relation: EAC/2015/18544. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): A. SANTIONI.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés et aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Dudelange, le 31 août 2015.

C. GOEDERT.

Référence de publication: 2015148330/46.

(150162262) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2015.

Arianesoft S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8070 Bertrange, 5, Zone d'Activités Bourmicht.
R.C.S. Luxembourg B 61.795.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Fait à Luxembourg, le 3 septembre 2015.
Référence de publication: 2015148113/10.
(150162835) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2015.

Asbury Park II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 51, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 193.052.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 03 septembre 2015.
Sanne Group (Luxembourg) S.A.
Référence de publication: 2015148114/11.
(150162878) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2015.

Asbury Park III S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 51, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 193.051.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 03 septembre 2015.
Sanne Group (Luxembourg) S.A.
Référence de publication: 2015148115/11.
(150162877) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2015.

Tamweelview S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 13, rue Edward Steichen.
R.C.S. Luxembourg B 66.944.

—
Il résulte que l'actionnaire unique de la Société en date du 29 juillet 2015 a pris la décision suivante:
- Renouvellement du mandat de Deloitte S.A en tant que réviseur d'Entreprises agréé de la Société jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2021.

Il est aussi notifié que:

- Monsieur Martinus Cornelis Johannes WEIJERMANS a été renommé en date du 29 juillet 2015, en tant qu'administrateur de la Société, jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2021.

Résultant de la décision susmentionnée, le conseil d'administration de la Société est composé comme suit:

- M. Martinus Cornelis Johannes WEIJERMANS;
- M. Marcus Jacobus DIJKERMAN;
- M. Mohamed Ahmed Darwish Karam AL QUBAISI;
- M Majed Salem Khalifa Rashed AL ROMAITHI;
- M. Robert VAN'T HOEFT.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Tamweelview S.A.

Martinus Cornelis Johannes Weijermans

Référence de publication: 2015148700/22.

(150162630) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2015.

Asbury Park S. à r.l., Société à responsabilité limitée de titrisation.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 51, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 129.383.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 03 septembre 2015.

Sanne Group (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2015148116/11.

(150162879) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2015.

Ascelux, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 18, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 164.229.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 3 septembre 2015.

Référence de publication: 2015148117/10.

(150162353) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2015.

Astakos S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 28.130.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015148119/10.

(150162414) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2015.

Atys S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1128 Luxembourg, 37, Val Saint André.

R.C.S. Luxembourg B 155.146.

Le bilan et annexes au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 2 septembre 2015.

Signature.

Référence de publication: 2015148122/10.

(150162789) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2015.

C Capital Management S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

R.C.S. Luxembourg B 158.660.

La société Apex Fund Services (Malta) Ltd, Luxembourg Branch, agissant en tant que domiciliataire de la société C Capital Management S.à r.l., dûment immatriculée au RCSL sous le numéro B 158660, dénonce le siège de cette dernière au 2, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, avec effet au 02 septembre 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour le fonds

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2015148167/13.

(150162161) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2015.